



Burkina Faso - Union Européenne

Programme Indicatif Multi-annuel

2021-2027

TABLEAU DES ACRONYMES

ADCT	Agence de Développement des Collectivités Territoriales
AS	Alliance Sahel
BM	Banque Mondiale
CAD	Comité d'Aide au Développement
CARFO	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CBSD	Capacity Building in Support of Security and Development
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CND	Contribution Déterminée au niveau National
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CT	Collectivités territoriales
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
EM	État Membre
ESU	Éducation en situation d'urgence
FDSI	Force de défense et de sécurité Intérieure
FED	Fond Européen de Développement
FEDD+/EFSD+	Fonds européen pour le développement durable Plus
FMI	Fond Monétaire Internationale
FFU	Fond Fiduciaire d'Urgence
GAR-SI	Groupes d'action rapide de surveillance et intervention
GAT	Groupes Armés Terroristes (GAT)
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
HDP	Nexus humanitaire-développement-paix
UE	Union européenne
UE+	Les États membres de l'UE ainsi que la Suisse en tant que partenaire partageant la même vision
IVCDC I / NDICI-GE	Instrument européen de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale-Europe dans le monde / Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument-Global Europe
IPE/FPI	Instruments de Politique Étrangère / Foreign Policy Instruments
MAPE	Mines Artisanales à Petite Échelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisations de la société civile
P3S	Partenariat pour la sécurité et la stabilité pour le Sahel
PDIs	Personnes déplacées Internes
PIM	Programme Indicatif Multi-Annuel
PME	Petites et moyennes entreprises
PNDES	Plan National pour le Développement Économique et Social
PNN	Politique Nationale de Nutrition
PNSAN	Politique Nationale Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PPBA	Prevention and Peace Building Assessment (Prévention et consolidation de la paix)
PPP	Partenariats publics privés
PSDC	Politique de Sécurité et de Défense Commune
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMU	Régime d'assurance maladie universelle
RND	Référentiel national de développement
RPCA	Réseau de Prévention des crises agricoles
RSI	Règlement Sanitaire International
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SIGI	Social Institutions – Gender Index (Institutions sociales et l'égalité femme – homme)
SN-3PH	Stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées
SNU	Système des Nations Unies
TEIs	#TeamEurope Initiatives
VBG	Violence Basé sur le Genre
ZLECAF	zone de libre échange continentale

INDICE

1. LIGNES GÉNÉRALES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE L'UE.....	1
1.1 Base de programmation.....	1
1.2 Statut de la stratégie conjointe de l'UE	2
1.3 Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le pays partenaire.....	2
1.4 Justification et contexte.....	5
1.5 Durée du PIM et option de synchronisation.....	7
2. SOUTIEN DE L'UE PAR DOMAINE PRIORITAIRE ET PROPOSITIONS D'INITIATIVES « #TEAMEUROPE »	7
2.1 Domaine prioritaire 1 - Paix, Cohésion sociale, Bonne Gouvernance et Développement local	7
2.1.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire	8
2.1.2 Résultats escomptés par objectif spécifique	10
2.1.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté.....	10
2.1.4 Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+ 10	
2.2 Domaine prioritaire 2 - Développement Humain inclusif	11
2.2.2 Résultats escomptés par objectif spécifique	12
2.2.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté.....	13
2.2.4 Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+ 13	
2.3 Domaine prioritaire 3 - Économie verte et résiliente	13
2.3.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire	15
2.3.2 Résultats escomptés par objectif spécifique	17
2.3.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté.....	17
2.3.4 Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+ 17	
2.4 Propositions d'initiatives « #TeamEurope ».....	18
3. MESURES D'APPUI	19
3.1 Mesures en faveur de la société civile.....	19
3.2 Facilité de coopération	20
4. APERÇU FINANCIER	21

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE

1.1 Base de programmation

Le contexte sécuritaire au Burkina Faso est marqué par la recrudescence de la violence principalement dans les régions du Sahel, du Centre Nord, du Nord, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est, déclenchant d'importants mouvements de population¹.

L'économie du pays reste peu diversifiée et fortement dépendante des aléas climatiques. La crise COVID en 2020 a mis un frein à une croissance moyenne de 7% par an enregistrée au cours de la période quinquennale qui s'achève. En effet, en 2020, le pays a connu une croissance autour de 2% avec un déficit projeté à -5,3% et une inflation en hausse, qui devrait atteindre 2,7% en 2021, compte tenu de la fermeture des frontières et de l'augmentation du prix des produits importés.

Le contexte politique au Burkina Faso offre des opportunités. Les élections présidentielles et législatives de novembre 2020 ont ouvert une fenêtre politique pour sécuriser et stabiliser le pays et mener les réformes nécessaires à la mise en œuvre de politiques efficaces. Le nouveau référentiel national de développement, le « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) » décline les objectifs du pays et est une occasion de réorienter la stratégie gouvernementale pour mieux répondre aux besoins des populations et renforcer la capacité de réponse à la crise. Il existe enfin une plateforme de dialogue politique très structurée au Burkina Faso, cadre idéal pour un partenariat renouvelé, basé sur une approche plus exigeante de redevabilité mutuelle.

L'exercice de programmation pour le Burkina Faso se base sur un document-cadre conjoint entre l'UE et ses États membres établissant leurs priorités politiques à l'égard de ce pays partenaire pour la période 2021-2027. L'objectif prioritaire est de répondre à la situation actuelle de fragilité, et de contribuer à la stabilité du pays, en ligne également avec le PNDES-II.

Cette vision s'inscrit dans le cadre de la Stratégie globale de l'UE et ses 5 piliers² ; de la Stratégie intégrée de l'UE au Sahel, révisée en 2021 ; des engagements régionaux de l'UE dans le cadre du Partenariat pour la sécurité et la stabilité pour le Sahel (P3S), l'Alliance Sahel (AS) et la Coalition pour le Sahel ; et des priorités de l'UE pour répondre à la migration et aux déplacements forcés³. Dans ce contexte, et toujours en lien avec la nouvelle stratégie Sahel de l'Union européenne adoptée en avril 2021, l'ampleur et la nature des appuis européens au Burkina Faso seront déterminés par les efforts mis en œuvre par les autorités burkinabés, ainsi que par l'évaluation des résultats tangibles obtenus.

L'exercice de programmation est également éclairé par une analyse sur les causes profondes des conflits (Prevention and Peace Building Assessment - PPBA), réalisée avec l'appui de l'UE, aux côtés de la Banque mondiale (BM) et du Système des Nations Unies (SNU) pour guider la mise en place des réponses à apporter à la crise, aussi bien à court qu'à moyen terme. La contribution de l'UE à ces réponses telle que définie dans la présente programmation, s'inscrira dans une approche intégrée, en articulation avec les mécanismes de réponse aux crises, les missions sur la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) et via l'instrument financier mis en place en matière de défense (European Peace Facility).

Une approche territoriale intégrée permettra notamment d'apporter une réponse ciblée au niveau local. Ces efforts seront menés en cohérence avec les initiatives régionales, notamment en ce

¹ 1,2 million de Personnes Déplacées Internes (PDI) selon le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) au 30 avril 2021 (dont 53% de femmes et 55% d'enfants de moins de 14 ans). Il est estimé que jusqu'à un 1.8M de personnes pourraient être déplacées pour la fin 2021 en cas d'aggravation de la dégradation sécuritaire.

² Green Deal Alliances; Alliances for Science, Technology, Innovation, and Digital, Alliance for Sustainable Growth and Jobs, Migration Partnership ; Governance, Peace and Security, Human Development.

³ COM (2016) 234 « Vivre dignement » et le nouveau UE Pacte de migration et d'asile.

qui concerne la gouvernance, la sécurité alimentaire, le pastoralisme, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, le trafic des êtres humains et autres trafics illicites sous toutes leurs formes (y compris drogue et armes à feu) ; en tenant compte de l'extension de l'insécurité vers les pays côtiers.

1.2 Statut de la stratégie conjointe de l'UE

L'UE+⁴ a formellement adopté en 2019 une Stratégie conjointe à visée transformatrice pour le pays, laquelle se décline en 2 axes regroupant plusieurs secteurs :

- Transformation sociétale - démographie, droits humains et justice, genre et société civile
- Transformation économique - emploi, formation professionnelle, secteur privé et environnement

Cette stratégie conjointe ne remplace pas les documents bilatéraux de programmation. Elle définit plutôt des méthodes de travail communes pour une meilleure complémentarité entre les actions de l'UE et celles des EM.

Fondée sur une analyse et une réponse commune, la stratégie conjointe propose des mécanismes renforcés de dialogue politique (notamment en matière de commerce, d'investissements et de développement de filières), et prévoit une mise en commun de documents d'analyse et des missions conjointes. Elle encourage l'utilisation de l'ensemble des outils financiers UE comme les garanties, le blending ou les accords de coopération. L'approche #TeamEurope Initiatives (TEIs) va ainsi permettre d'opérationnaliser la Stratégie conjointe dans le contexte de fragilité et de situation de crise.

La stratégie conjointe définit également une série de principes et d'outils dont l'application facilitera la mise en œuvre des TEIs. La mise en œuvre de la Stratégie conjointe conduira de facto à une amélioration de la cohérence du travail et de la visibilité de l'UE. Elle constituera un élément de base permettant au gouvernement burkinabè d'accélérer le processus de répartition du travail avec l'ensemble des partenaires (Annexe 2 : Matrice appui sectoriel des donateurs). Un comité stratégique de suivi des TEIs définit les orientations et communique selon les principes de la diplomatie publique.

1.3 Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le pays partenaire

Le Burkina Faso est un pays clé de la région, assurant un continuum culturel et climato-géographique entre les pays du Sahel et les pays côtiers. Ainsi, la stabilité du pays est un enjeu pour celle de la région. L'approche de l'UE au Burkina Faso vise en priorité à sécuriser et stabiliser le pays, selon une approche intégrée « **humanitaire-développement-paix** » (HDP), et avec l'objectif de renforcer la résilience des populations, en répondant aux besoins aussi bien des populations déplacées que des communautés hôtes.

Les causes profondes et endogènes de la fragilité du Burkina Faso sont pour la plupart connues. Le manque d'inclusion, les difficultés d'accès aux services sociaux de base et l'absence d'opportunités économiques, les inégalités sociales et de genre⁵, la compétition accrue pour accéder aux ressources naturelles du fait d'une croissance démographique soutenue, les facteurs d'exclusion et de discrimination, tout comme la non résolution de certains conflits locaux, inter et intra-communautaires, sont autant de facteurs contribuant à la fragilité.

⁴ Les États Membres de l'UE ainsi que la Suisse en tant que partenaire partageant la même vision.

⁵ D'après l'étude sur les Institutions sociales et l'égalité femme – homme (SIGI) publiée par l'OCDE en 2017, le Burkina Faso occupe la 82ème place sur 108 pays. Des progrès ont été notés au cours des dernières années en matière de lutte contre l'excision et des violences conjugales ainsi que dans d'autres secteurs comme l'éducation, avec une parité presque atteinte au primaire.

Le pays reste confronté à de nombreux défis : (i) en termes de gouvernance aux niveaux politique, administratif et économique ; (ii) dans les domaines régaliens et les institutions publiques, comme par exemple pour assurer une justice qui soit plus accessible et performante ; et (iii) en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme⁶. Le pays doit aussi améliorer la gouvernance du secteur minier (principal contributeur au Produit intérieur brut du Burkina Faso) et de l'orpaillage artisanal (source de revenus d'un part, mais aussi source d'instabilité d'autre part, lorsqu'il est en concurrence avec l'exploitation traditionnelle des ressources naturelles). La gouvernance des politiques agricoles, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁷ doit également être renforcée pour sortir le pays de la malnutrition chronique.

Le système de santé du Burkina Faso a subi divers chocs liés à l'insécurité et à la pandémie de COVID-19, entravant ainsi l'accès aux soins de santé surtout pour les plus vulnérables. De plus, la faible disponibilité d'eau et le manque d'infrastructures d'assainissement ne permettent pas un accès équitable à toute la population. Le système de protection sociale actuel ne permet ni de répondre aux difficultés structurelles ni aux crises conjoncturelles. Le secteur de l'éducation, déjà sous pression du fait de la forte croissance démographique, a également subi les conséquences de l'insécurité. De nombreuses écoles ont été contraintes de fermer, fragilisant un nombre important de jeunes, qui pour certains étaient déjà en situation d'exclusion de la société ou du marché du travail, et possiblement exposer à un risque de radicalisation.

Le pays est confronté de façon récurrente à des crises alimentaires⁸ qui affectent les moyens d'existence des populations, fragilisent les systèmes alimentaires et mettent une grande pression sur les ressources naturelles⁹. Cette situation requiert un changement de paradigme vers des systèmes alimentaires plus inclusifs, attractifs et durables.

Les capacités et les moyens limités de l'État ne permettent pas de répondre efficacement aux besoins et aux attentes des populations, particulièrement dans les zones les plus isolées et fragiles. La faiblesse des investissements et la manque de redistribution des richesses a pour corollaire un manque de perspectives économiques, avec une formation professionnelle quantitativement insuffisante et qualitativement peu adaptée aux besoins du marché, ainsi qu'une faiblesse dans la transformation des matières premières pour plus de valeur ajoutée. La conception des actions et le suivi des progrès pour atteindre les objectifs et soutenir la prise de décision fondée sur des preuves nécessitent l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques.

La nouvelle politique de « réconciliation nationale » lancée début 2021, le nouveau référentiel national de développement, le « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) », et la volonté de mettre en œuvre la Feuille de Route de la Coalition pour le Sahel constituent des pas dans la bonne direction.

L'engagement de l'UE et des EM en faveur de la paix et de la stabilité sont très forts, ainsi que la volonté de relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique. Leurs priorités ont été déclinées en 3 domaines prioritaires et en plusieurs thématiques transversales.

1. Paix – Cohésion Sociale - Bonne Gouvernance et Développement local :

1. Renforcement de l'État de droit, de la justice et de la sécurité ; 2. Cohésion sociale, prévention et gestion des conflits ; 3. Gestion des finances publiques et développement local.

2. Développement humain inclusif : 1. Éducation ; 2. Services Sociaux (Santé et Protection sociale); 3. Eau et assainissement.

⁶ Placé sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) en février 2021

⁷ Politique Nationale de Nutrition (PNN) et de la Politique Nationale Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN)

⁸ Près de 3,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2020 et plus de 2,8 millions de personnes en situation projetée en août 2021 (Cadre harmonisé).

⁹ Défi majeur pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est la question de l'accès à une alimentation de qualité suffisante et aux revenus. La malnutrition chronique ou retard de croissance touche autour de 25 % des enfants soit un enfant sur quatre. (Étude Système alimentaire, FAO/CIRAD, 2020).

- 3. Économie verte et résiliente :** 1. Préservation et restauration des forêts et des écosystèmes naturels ; 2. Développement de filières agro-alimentaires durables, porteuses et résilientes ; 3. Renforcement des capacités de gestion et compétences locales.

Thématiques transversales : Droits humains ; Genre¹⁰ et jeunesse ; Migration, déplacements forcés ; Lutte contre le changement climatique ; Société civile et secteur privé ; Numérique – digitalisation ; Culture.

Cohérence et complémentarité avec la dimension régionale: Certains enjeux et priorités pourront davantage être adressés et portés au niveau régional, notamment dans une logique de proportionnalité et de subsidiarité au travers du Programme Indicatif Multi-Annuel Régional pour l'Afrique subsaharienne. Il s'agit particulièrement de porter au niveau régional (Afrique de l'Ouest) et régions voisines:

- **L'intégration économique** qui pourra porter la croissance économique et développer les échanges à l'intérieur de la région avec : la convergence économique et fiscale ; les principales infrastructures d'intégration régionales (transport, énergie, communication) et les mesures de facilitation des échanges ; les mesures de régulation (par exemple en matière de numérique, d'énergie ou de transport) qui permettent de structurer un marché régional.
- La **zone de libre échange continentale (ZLECAf)** en construction sera intégrée comme élément stratégique de renforcement des échanges commerciaux avec les pays d'Afrique de l'Ouest et au niveau continental avec la poursuite des appuis à la compétitivité et à l'Intégration Économique Régionale et au Commerce, ainsi que la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest dans cadre de l'Accord de Partenariat Économique.
- Les programmes régionaux de protection des **ressources naturelles et de la biodiversité**. L'approche systémique pour le développement en Afrique de l'Ouest de **systèmes agro-alimentaires durables, résilients et sensibles à la biodiversité, porteurs d'emploi et de sécurité alimentaire et nutritionnelle**. La prévention, le suivi et l'évaluation des crises alimentaires¹¹ et des catastrophes climatiques.
- Le renforcement des **systèmes de santé** de la région afin de faire face aux différentes crises sanitaires. Des systèmes de santé résilients sont nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des populations en ligne avec la Règlementation Sanitaire Internationale et une approche holistique de la santé de type ONE Health. En continuité avec le PIM régional et les Global Health Initiatives soutenues par l'UE, le développement d'agences régionales, de centres de contrôle et de prévention des maladies ou africaines de régulation (CDC-Africa, agence de régulation des médicaments) permettront d'assurer une coordination avec les systèmes de santé nationaux.
- L'intervention de l'UE dans le domaine de **l'éducation** sera en ligne avec les actions menées à travers le fonds mondial dédié à l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées (« *Education cannot wait* ») dont bénéficie le Burkina Faso, ainsi qu'au niveau régional, avec le renforcement du système éducatif dans les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Niger, Tchad, Mauritanie, Mali) via l'UNESCO pour l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des enseignants ainsi que de l'amélioration de leur formation initiale et continue.
- Enfin, la dimension régionale est essentielle dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, en vue de la **résolution du conflit au Sahel**, pour lequel la coopération entre pays voisins est nécessaire, à travers des mécanismes en place comme le G5 Sahel ou des institutions régionales comme la CEDEAO, avec notamment un focus sur les zones transfrontalières comme le Liptako Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso) mais aussi des processus ad hoc comme l'initiative d'Accra, tenant compte de l'extension de l'insécurité vers les pays côtiers (Cote d'Ivoire, Ghana, Bénin, Togo). À noter également, l'adhésion

¹⁰ L'approche de l'inter-sectionnalité sera prise en compte afin d'appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales.

¹¹ Réseau de Prévention des crises agricoles (RPCA)

et l'engagement du Burkina Faso au Mécanisme permanent de suivi de la Déclaration de Niamey pour coordonner les actions contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

1.4 Justification et contexte

Le Burkina Faso est un pays avec lequel l'UE entretient depuis plusieurs décennies un partenariat constructif et de qualité. Le pays a bénéficié d'appuis de l'UE dans les secteurs de la gouvernance, des finances publiques, de la santé, de l'eau et l'assainissement, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture durable, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, etc.

Aujourd'hui, le principal objectif commun de l'UE et du Burkina Faso est de répondre de façon urgente à la situation actuelle de fragilité, de prévenir toute accentuation de la dégradation et de contribuer à la stabilisation du pays. Ceci à travers un dialogue politique de haut niveau et un appui au renforcement de cohésion sociale, à l'amélioration de la gouvernance et, au développement local (domaine prioritaire 1), par un investissement dans le développement humain inclusif (domaine prioritaire 2) et par un appui au développement d'une économie verte et résiliente (domaine prioritaire 3).

Paix, cohésion sociale, bonne gouvernance et développement local :

Le pays subit une importante crise sécuritaire et humanitaire, avec pour conséquence plus de 1,4 million de déplacés internes et l'absence des services essentiels de l'État constatée sur plus d'un tiers du territoire. Dès lors, la sécurisation et la stabilisation sont devenues d'absolues priorités.

A cette crise sécuritaire s'est ajoutée, en 2020, la crise sanitaire de la COVID-19. Dans ce contexte particulièrement critique, l'UE a adapté son intervention pour répondre aux besoins immédiats des populations, contribuant à préserver la **paix** dans la plus grande partie du pays.

Ce résultat reste très fragile, notamment vis-à-vis des jeunes (fortement exposés aux risques de radicalisation ou de migration), les femmes, et les populations déplacées.

En termes de **sécurisation du pays**, le maillage sécuritaire reste insuffisant (couverture de 69% du pays), tout comme le nombre et la capacité des forces de défense et de sécurité (FDS). Sont attendus des efforts nationaux significatifs visant le renforcement des capacités, la clarification du rôle des forces de défense et de sécurité intérieure, la lutte à contre l'impunité.

Au niveau de la **gouvernance économique**, les contrôles interne et externe devraient s'accroître pour renforcer significativement la lutte contre les pratiques de corruption et la transparence budgétaire ; le faible niveau des ressources fiscales (13,2% de taux de prélèvement moyen en 2020) et les insuffisances dans la gestion des investissements publics pénalisent la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les politiques publiques.

Développement humain : Dans le domaine de l'**éducation**, bien que l'enseignement de base soit obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, l'accès universel à l'éducation reste un défi important. L'insuffisance de l'offre (infrastructures et équipements) et la faible qualité de l'enseignement, associée aux conséquences de la crise humanitaire actuelle, avec près de 11% des établissements scolaires fermés, ont un impact direct sur la scolarisation des enfants. Par ailleurs, l'offre de formation ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi dans le pays, augmentant ainsi le risque de migration et de radicalisation des jeunes.

En matière des **services sociaux**, le focus est concentré sur le domaine de la santé élargi à la protection sociale. Le Burkina Faso doit toujours faire face à une forte mortalité infantile et maternelle¹². Le manque d'accès à une santé sexuelle et reproductive est également un facteur limitant l'autonomisation et la participation citoyenne des femmes et des jeunes filles. Le régime d'assurance maladie universelle (RAMU), développé en 2018, peine par ailleurs à couvrir

¹² 77.14 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes

l'ensemble du territoire. In fine, il n'y a pas de système de protection sociale permettant de protéger les plus vulnérables via des mécanismes de filets sociaux conjoncturels ou structurels.

L'accès à l'eau et à l'assainissement reste fortement marqué par des disparités géographiques (urbain/rural, urbain/péri-urbain, entre régions et à l'intérieur d'une commune ou région)¹³. Il est donc nécessaire de renforcer l'accès à l'eau potable de manière équitable et universelle, de fournir des installations d'assainissement, de promouvoir l'hygiène, mais également de protéger et de restaurer les écosystèmes liés à l'eau afin de limiter la raréfaction de la ressource.

Économie verte et résiliente : Le renforcement du tissu économique par un meilleur dynamisme du secteur privé, des modèles d'économie circulaire, une évolution vers des systèmes agro-alimentaires plus intégrés sont à même de préserver les ressources naturelles et de créer des emplois décents.

Sur base des expériences passées capitalisées et afin d'optimiser les résultats et l'impact, la réponse UE reposera sur les principes de **l'approche territoriale intégrée et multisectorielle sur des territoires identifiés, selon des critères définis** en fonction des différentes zones géographiques. Cette approche axée sur le niveau local prévoit un rôle accru des collectivités territoriales (CT). La gouvernance locale permettra de renforcer l'administration territoriale, l'articulation entre services décentralisés et déconcentrés et d'augmenter la participation et la veille citoyenne. Le développement de circuits économiques locaux, basés sur les principes de l'économie circulaire, devraient permettre l'approvisionnement des villes secondaires et de proximité, et générer en même temps de nouvelles opportunités économiques.

L'approche est aussi **multidimensionnelle**. L'intervention combinera le renforcement de la résilience, l'inclusion, et la transformation économique vers de nouveaux modèles verts, qui bénéficient de la digitalisation, en vue de créer des emplois décents et de générer de la richesse. Cette approche bénéficiera de l'ensemble des outils et instruments financiers de l'UE, y compris ceux du Plan Européen d'Investissement, novateurs pour le Burkina Faso.

Sur l'ensemble des secteurs finances publiques et gouvernance, santé, eau et assainissement, sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable, les appuis budgétaires ont permis de maintenir le dialogue politique permettant ainsi de renforcer les performances de l'État. L'appui budgétaire reste ainsi une modalité pertinente en tant que puissant instrument d'incitation à la réforme.

Des thématiques transversales, en lien avec les engagements et priorités de l'UE, ont été identifiés pour les 3 domaines d'intervention : la protection et la promotion des **droits humains** (y compris les droits fondamentaux des travailleurs)¹⁴ ; **l'égalité entre les hommes et les femmes** et l'autonomisation des femmes¹⁵ ; la promotion d'opportunités pour **les jeunes** dans les domaines social, économique et politique¹⁶; la gestion des **migrations** – essentiellement intra régionales¹⁷¹⁸ – **et des déplacements forcés** et notamment la création d'opportunités économiques et d'installation dans les communautés hôtes des migrants et personnes déplacées ; **lutte contre le changement climatique**; la contribution de la **société civile** à la formulation et au suivi des politiques publiques afin d'assurer la redevabilité, et la promotion de la paix, la stabilité et la cohésion sociale à travers le dialogue interreligieux et

¹³ Accès : Eau potable : 68,4% milieu rural ; 92,9% milieu urbain. Accès assainissement : 17,6% milieu rural ; 38,4% milieu urbain.

¹⁴ En ligne avec le Plan d'action droits humains et démocratie 2020-2024.

¹⁵ Plan de Mise en Œuvre au niveau national en lien avec le plan d'Action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III 2021-2025), et alignement avec la Stratégie nationale Genre 2020-2024 et son plan d'action 2020-2022.

¹⁶ En ligne avec les actions prioritaires identifiées lors de l'atelier national de dialogue avec les acteurs de la jeunesse, organisé en mai 2021, en partenariat avec le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), et le projet Voix des jeunes du Sahel.

¹⁷ Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 84 % des migrants ouest-africains se dirigent vers un autre pays de la sous-région. On assiste à une réduction et un changement du flux migratoire, en raison de la dégradation sécuritaire.

¹⁸ Le Burkina Faso sera couvert par les TEIs régionales « Migration route de la Méditerranée occidentale » et « Migration route de la Méditerranée centrale ».

interethnique¹⁹; **l'amélioration du secteur privé et du climat des affaires**, la facilitation des investissements – notamment européens – et l'appui au développement de l'initiative privée via les instruments financiers « European Innovation Partnership » (garanties et mixage prêts/dons) ainsi que des actions de soutien à la chambre européenne de commerce au Burkina Faso (EUROCHAM); le développement de la **digitalisation et du numérique**, essentiel pour moderniser et renforcer la compétitivité de l'économie, améliorer la gouvernance pour le développement humain ; et enfin la **culture** pour promouvoir la cohésion sociale, la paix, la tolérance, la gestion des conflits, la construction de l'identité nationale, l'amélioration de la gouvernance et développement économique, notamment par la création d'emplois décents. La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) sera promue dans les secteurs économiques appuyés par l'UE, en tenant compte de la nouvelle législation européenne sur la diligence stricte des entreprises européennes importatrices.

1.5 Durée du PIM et option de synchronisation

Le PIM a une durée de 7 ans, couvrant la période 2021-2027, qui se décomposera en 2 phases distinctes (2021-2024 et 2025-2027), afin de permettre une évaluation des objectifs atteints en cours de mise en œuvre (revue à mi-parcours en 2024), et une actualisation des priorités.

La décomposition temporelle permettra de laisser suffisamment de temps pour estimer les premiers résultats du nouveau référentiel national de développement, le « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) ». Cette période correspond aussi au début du quinquennat présidentiel, moment clé pour le gouvernement dans la mise en œuvre de réformes structurelles majeures. L'ensemble de ces éléments permettra de faire un bilan « à mi-parcours » à la fois du PIM et du RND, et d'affiner les priorités de la réponse UE en fonction de la situation.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives « #TeamEurope »

2.1 **Domaine prioritaire 1 - Paix, Cohésion sociale, Bonne Gouvernance et Développement local**

Ce domaine prioritaire contribuera, par la promotion de politiques publiques plus efficaces et du développement local, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable 16 (« paix, justice et institutions efficaces ») et 10 (« inégalités réduites »).



Le présent domaine prioritaire sera principalement canalisé au travers des secteurs du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) suivants : 152 – Paix, Sécurité, Prévention des Conflits ; 151 – Développement local ; 150 – Gouvernance.

La **dynamique démocratique** lors des élections présidentielles et législatives de novembre 2020 doit se consolider, notamment dans le cadre d'une bonne tenue des élections municipales prévue en mai 2022. En matière de **sécurité et défense**, le soutien de l'UE va s'inscrire dans la continuité des activités déjà entreprises dans le cadre du processus P3S et le renforcement des Forces de Défense et Sécurité Intérieure (FDSI), avec une volonté d'actions plus structurantes pour pérenniser les efforts entrepris, sur base des bons résultats obtenus notamment dans le cadre du projet Groupes d'action rapide de surveillance et intervention (GAR-SI). La **lutte contre**

¹⁹ Feuille de Route 2021-2024 pour un meilleur engagement avec la société civile du groupe UE+.

l'impunité et l'amélioration de la **cohésion sociale**, y compris la prévention et la gestion des conflits locaux, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et au foncier, sont des objectifs importants et alignés avec les priorités mises en avant par le nouveau gouvernement en vue de la réconciliation nationale. Le renforcement de la **bonne gouvernance** tant au niveau central que local sera prioritaire pour améliorer la mise en œuvre de politiques publiques. Prioritaire aussi le renforcement de la participation citoyenne, pour une plus grande redevabilité et transparence, avec une attention particulière à la participation des femmes et des groupes en situation de vulnérabilité à tous les niveaux de prise de décision.

Le **développement territorial** sera le fruit d'une combinaison de plusieurs interventions concernant : administration territoriale, déconcentration, décentralisation, développement urbain, développement rural et environnement, avec les régions et communes jouant un rôle essentiel de gestion et de coordination par rapport aux divers acteurs publics et privés du territoire.

Une analyse des **risques** a été effectuée et sera prise en compte dans la mise en œuvre. Les principaux défis concernent:

- L'inadéquation de la réponse sécuritaire et l'aggravation de l'insécurité;
- L'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Le manque de coordination entre les services des secteurs de la justice et de la sécurité intérieure, ainsi qu'entre les acteurs de la sécurité intérieure et de la défense;
- L'implication insuffisante de l'ensemble des acteurs du système judiciaire pour améliorer l'efficacité du secteur de la Justice et la lutte contre l'impunité ;
- La faiblesse de l'espace budgétaire pour financer investissements et développement à cause de charges courantes trop importantes par rapport à la masse budgétaire;
- La faible volonté politique quand il s'agit de concrétiser les engagements pour renforcer les capacités (humaine et financière) et l'autonomisation des Collectivités Territoriales;
- La faible capacité de l'administration territoriale et le manque d'articulation entre déconcentration et décentralisation.

2.1.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Objectif général : Promouvoir la paix et la cohésion sociale, l'État de droit et la bonne gouvernance au niveau national et local.

Objectif Spécifique 1: Renforcer l'État de droit, la justice, la sécurité et la cohésion sociale.

Une sécurisation et une stabilisation durable des territoires fragilisés ; le déploiement des services publics et la délivrance des services de base accessibles et inclusifs à tous; la lutte contre le terrorisme, contre la criminalité et contre toutes formes de trafics illicites ; la densification et une extension du maillage territorial des services de sécurité, une amélioration des capacités opérationnelles des Forces de Défense et Sécurité Intérieure (FDSI), la poursuite des efforts en infrastructures de protection et en bases de soutien, ainsi qu'une meilleure coordination, coopération, liaison et interopérabilité entre les différents corps sont tous des prérequis pour permettre à l'État d'assumer pleinement son rôle régalien dans la protection des populations et des biens. La mise en place de mécanismes de redevabilité tant pour les forces de défense et de sécurité que pour les corps supplétifs facilitera le rétablissement du lien de confiance entre les populations civiles et les FDSI, y compris par des activités civilo-militaires. Une attention particulière sera portée à la pérennisation de la mise en place d'unités des FDSI robustes et polyvalentes, et à une meilleure prise en compte des besoins de formation et recyclage, gestion des équipements et du matériel, ainsi que de l'amélioration de la chaîne logistique et gestion des ressources humaines. Le recours à la modalité CBDS sera activée si nécessaire pour les projets concernant l'appui aux secteurs de la sécurité et de la défense.

La lutte contre l'impunité est une attente majeure, aussi bien des populations que des acteurs nationaux et internationaux. L'engorgement croissant de la chaîne pénale appelle à la fois à des réformes pour améliorer l'efficacité du système judiciaire dans son ensemble (accès à la justice appelle à des services de proximité, assistance judiciaire, indemnisation des victimes, protection des témoins, etc.), ainsi qu'à la responsabilisation de la magistrature et autres acteurs du système. Cela passe également par le renforcement de capacités des acteurs de la justice par rapport aux conventions ratifiées par le pays tel que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ou les Conventions de l'OIT contre le travail des enfants²⁰. La digitalisation tout au long de la chaîne pénale contribuera à l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire. Une attention particulière sera portée à l'accès à la justice pour les femmes, à la prise en charge spécifique des violences basées sur le genre ainsi qu'à la promotion d'une information accessible par tous.

La prévention et la gestion de conflits locaux contribueront au rétablissement de la confiance intercommunautaire, à la relation éleveurs-agriculteurs, interreligieuse ou avec les autorités et ainsi qu'à la stabilisation. L'amélioration de la police de proximité, de la prévention de la radicalisation ou de la dé-radicalisation, et de la réintégration, ainsi que la résolution de tensions dans la gestion foncière et l'accès aux ressources naturelles, seront intensifiés pour renforcer la cohésion sociale. Une coordination accrue sera effectuée également dans le cadre du **nexus paix – développement – humanitaire**.

Objectif Spécifique 2: Améliorer l'efficacité des politiques publiques et promouvoir le développement local dans le cadre d'une approche territoriale multidimensionnelle intégrée.

L'UE renforcera son appui à la gouvernance économique et financière, dans le cadre d'un plan de réformes des finances publiques crédible, bénéficiant d'un portage politique affirmé. Un accent particulier sera donné à la gestion des finances publiques au niveau local, permettant d'intervenir au plus près des populations avec la plus grande transparence. Les priorités incluent le soutien à une mobilisation accrue des ressources internes, y compris de financements innovants, afin d'améliorer le taux de pression fiscale et par-delà le financement des politiques publiques, la transparence budgétaire et la présentation des comptes publics. La gouvernance du secteur minier et de sa fiscalité, y compris les Mines Artisanales à Petite Échelle (MAPE), afin qu'il contribue davantage aux recettes fiscales sera un point d'engagement et de dialogue avec le gouvernement. Une meilleure synergie sera recherchée avec les programmes régionaux d'appui à la fiscalité internationale, ainsi que d'interventions contre le financement du terrorisme ou des trafics illicites.

Les priorités incluent aussi l'amélioration de la gestion des dépenses d'investissement, le renforcement du contrôle public, de la participation et du contrôle citoyens ainsi que la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent afin d'assurer une meilleure fourniture de services publics à la population et de renforcer la redevabilité des exécutifs nationaux et locaux vis-à-vis des populations. L'UE renforcera la coordination avec ses États membres et les institutions internationales pour la modernisation des processus de gestion par la digitalisation, en particulier à travers des plateformes de communication et de collaboration numériques.

En matière de développement local, l'UE soutiendra, dans le cadre d'une approche territoriale intégrée et multidimensionnelle, la maîtrise d'ouvrage communale à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux, y compris l'administration territoriale, les services techniques déconcentrés sectoriels et les collectivités territoriales (communes rurales, communes urbaines, conseils régionaux et l'inter-collectivités).

En matière de redevabilité, l'UE appuiera la mise en place d'un dispositif de remontée et de consolidation des informations budgétaires du local au niveau central, aussi bien au niveau global que dans des secteurs clés. Elle accompagnera également la bonne pratique nationale

²⁰ Les Conventions No. 138 et No. 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

sur la participation inclusive citoyenne, à travers la démarche « Budget participatif » dans les collectivités territoriales.

À tous les niveaux, la participation des jeunes, des femmes et des groupes en situation de vulnérabilité, et leur représentation dans les structures territoriales, sera pris en compte.

2.1.2 Résultats escomptés par objectif spécifique

Les principaux résultats attendus, par objectif spécifique, sont les suivants :

Objectif Spécifique 1: Renforcer l'état de droit, la justice, la sécurité et la cohésion sociale.

- Résultat 1.1: le secteur de la justice dans son ensemble est renforcé ; sa crédibilité, son accessibilité et son efficacité sont améliorées ; l'impunité et la corruption sont réduites, l'équité améliorée, et les victimes assistées.
- Résultat 1.2: les capacités d'intervention et l'efficacité du secteur de la sécurité sont renforcées et les interventions du secteur de la sécurité contribuent fortement à la stabilisation du pays.
- Résultat 1.3 : la cohésion sociale est améliorée, les conflits communautaires et religieux sont réduits ; l'inclusion sociale est accrue, en particulier des personnes vulnérables et prenant en compte les populations hôtes, les déplacés internes et les migrants, et les disparités sont réduites.

Objectif Spécifique 2: Améliorer l'efficacité des politiques publiques et promouvoir le développement local dans le cadre d'une approche territoriale multidimensionnelle intégrée.

- Résultat 2.1.: Une gestion saine des finances publiques est consolidée.
- Résultat 2.2.: Modernisation et meilleure efficacité des politiques publiques.
- Résultat 2.3.: Approfondissement des transferts de compétences et du renforcement de la démocratie locale.
- Résultat 2.4. : Renforcement de la bonne gouvernance infranationale entre les acteurs publics, privés et la société civile.

2.1.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

Les indicateurs sont présentés dans le cadre d'intervention (Annexe 1).

2.1.4 Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Au regard de la faiblesse des moyens financiers disponibles pour les collectivités territoriales (faible niveau de transferts financiers de l'État et faible capacité de mobilisation de ressources propres), il serait utile de considérer des modalités d'accès à deux types de ressources : (i) des emprunts via l'Agence de développement des collectivités territoriales (CT) et (ii) des investissements privés sous forme de Partenariat Public Privé (PPP). Dans ce sens, l'accès à des garanties souveraines au travers des instruments de l'EIP serait pertinente; que ce soit pour des emprunts de fonds à gérer directement par les CT directement ou pour garantir aux investisseurs privés un retour sur leur investissement. Cela permettra de contribuer à améliorer les conditions d'accès à des ressources publiques, et de permettre aux CT de mobiliser d'autres ressources ne provenant pas du budget de l'État.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 36 millions pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+), y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.2 Domaine prioritaire 2 - Développement Humain inclusif

Ce domaine prioritaire contribuera à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable 1 (« pas de pauvreté »), 2 (« faim 'zéro' »), 3 (« bonne santé et bien-être »), 4 (« éducation de qualité »), 5 (« égalité entre les sexes »), 6 (« eau propre et assainissement »), 10 (« inégalités réduites »), 13 (« mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ») et 16 (« paix, justice et institutions efficaces »).



Le présent domaine prioritaire sera principalement canalisé au travers des secteurs du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) suivants : 160- Infrastructures et Services Sociaux Divers; 110 – Éducation ; 140 - Eau et Assainissement.

Le **développement humain inclusif** voulu dans cette programmation contribuera à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, à la protection sociale, à la réduction des inégalités entre les catégories sociales.

Un meilleur ciblage des populations vulnérables est indispensable pour mieux définir des actions transformatrices et intégratrices de cette frange de la population. Ces actions intégreront des filets sociaux productifs dans les filières agricoles et d'élevage, permettant ainsi une consolidation des moyens d'existence des populations vulnérables et facilitant leur inscription dans les dynamiques initiées dans le cadre du domaine prioritaire « économie verte et résiliente ».

Le **système de santé** sera renforcé pour pouvoir faire face aux crises tant au niveau central que régional, mais également répondre aux besoins d'accessibilité des populations les plus fragiles, y compris dans les zones les plus difficiles. Mettre en place une couverture santé universelle permettrait d'améliorer cet accès à un paquet de soins minimaux qui devront être mis à disposition des populations en améliorant le plateau technique et la qualité des soins offerts.

En termes d'**accès à l'eau et à l'assainissement**, en continuité avec les programmes nationaux soutenus par l'UE au travers du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Eau et Assainissement, il est essentiel d'encourager des réformes institutionnelles en vue de créer les conditions favorables pour le développement de la maîtrise d'ouvrage communale, de soutenir le développement des services d'eau potable et d'assainissement avec une attention particulière aux zones rurales et péri-urbaines et de promouvoir une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) afin d'apporter une réponse durable à la pression croissante sur les ressources en eau.

Le capital humain constitue le potentiel de développement du pays, à condition de mettre en place des systèmes éducatifs et de formation professionnelle en adéquation avec les besoins de développement, à travers un soutien à l'éducation de base en intégrant celle relative à l'éducation en situation de crise. Contribuer à l'accessibilité des jeunes à une **scolarité de base équitable et efficiente**, tout en leur assurant une hygiène et une alimentation correcte, ne peut que renforcer l'amélioration des systèmes de santé et éducatif dans un pays où la moitié de la population a moins de 18 ans. Le bon fonctionnement des services sociaux de base et l'accès pour les plus vulnérables sera amélioré par l'utilisation d'outils numériques.

Plusieurs **risques** sont présents au Burkina Faso et pourraient influencer la réalisation des objectifs de l'UE. Outre les problèmes sécuritaires pouvant limiter l'accès aux populations et mettre à mal l'atteinte des objectifs, il est à craindre qu'une absence de volonté politique dans certains secteurs ou un manque de réformes et de coordination ne permettent pas de mobiliser les ressources humaines et financières suffisantes pour atteindre les résultats escomptés.

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Objectif général : Favoriser le développement humain comme facteur d'inclusion sociale.

Objectif Spécifique 1 : Les services sociaux (santé et protection sociale) au profit des populations sont renforcés.

En matière de services sociaux et tout particulièrement la santé et la protection sociale, les deux principaux défis restent la qualité des services proposés et leur accès pour les couches de la population les plus vulnérables que sont les femmes, les enfants, les populations déplacées internes, les personnes en situation de handicap, etc.

En matière de **santé**, il s'agira d'accompagner la politique de santé en contribuant à l'amélioration des infrastructures de santé et leur fonctionnalité, au renforcement des compétences des acteurs de la santé, et au renforcement du système de santé pour faire face aux catastrophes sanitaires à la lueur de l'expérience vécue avec la COVID-19. Une approche multisectorielle et inclusive, attentive à la dimension de genre, de la nutrition, basée sur les droits, est nécessaire pour traiter les inégalités liées à la santé, mais aussi pour renforcer la gouvernance inclusive et construire des systèmes de santé modernes, résilients aux crises et assurant la sécurité sanitaire de la population.

Pour la **protection sociale**, il s'agit d'appuyer la structuration et la coordination des mécanismes nationaux de protection sociale afin que les différents mécanismes puissent fournir une réponse coordonnée et adaptée aux différentes vulnérabilités structurelles et conjoncturelles des plus démunis. Il s'agira de renforcer les capacités institutionnelles de l'État burkinabè pour répondre aux besoins des populations dans le cadre d'une approche territoriale mais aussi de renforcer les capacités des acteurs locaux, en veillant à ce que les réponses en terme de protection sociale intègrent les groupes vulnérables spécifiques (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, déplacés internes).

Objectif Spécifique 2 : L'accès à l'eau potable, à l'assainissement, est amélioré.

En matière d'eau, il s'agit d'assurer un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. Ceci implique d'investir dans des infrastructures adéquates et accessibles, particulièrement dans les zones enclavées ; de fournir des installations d'assainissement et de financer des campagnes de sensibilisation aux règles d'hygiène, tant en milieu rural comme dans les villes, mais également de protéger et de restaurer les écosystèmes liés à l'eau afin de limiter la raréfaction des ressources en eau.

Objectif Spécifique 3 : L'accès et l'offre à l'éducation sont améliorés.

Au regard de la situation actuelle du système éducatif burkinabè, il paraît essentiel de promouvoir l'égalité et l'équité d'accès pour tous en ciblant notamment les enfants les plus vulnérables notamment parmi les déplacés internes. En ligne avec le nouveau référentiel national de développement, le « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) », un enseignement qualifiant en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi doit aussi permettre une diminution du chômage chez les jeunes à risque de migration ou de radicalisation. L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système éducatif s'avère un levier important pour établir un système éducatif efficace, résilient et accessible à tous.

2.2.2 Résultats escomptés par objectif spécifique

Objectif Spécifique 1: Les services sociaux (santé et protection sociale) au profit des populations sont renforcés

- Résultat 1.1 : Le système de santé est renforcé et résilient aux crises.
- Résultat 1.2 : La qualité, la quantité et l'accessibilité des soins de santé sont améliorés en particulier pour les plus vulnérables.
- Résultat 1.3 : La stratégie, la coordination et le financement pérenne de la protection sociale sont renforcés.

- Résultat 1.4 : Les populations vulnérables, et tout particulièrement les femmes, les déplacés internes, sont mieux couverts par les mécanismes de protection sociale y compris les filets sociaux-productifs.

Objectif Spécifique 2: L'accès à l'eau potable, à l'assainissement, est amélioré.

- Résultat 2.1 : L'accès équitable et durable des populations aux services d'eau potable, d'assainissement, d'hygiène est assuré.
- Résultat 2.2 : L'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale (AMOC) est opérationnelle.
- Résultat 2.3 : L'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour une gestion durable des ressources en eau est assurée.

Objectif Spécifique 3 : L'accès et l'offre à l'éducation sont améliorés.

- Résultat 3.1. L'accès équitable à un enseignement adéquat et de qualité est renforcé, y compris dans les situations d'urgence.
- Résultat 3.2 : La gouvernance et la qualité de l'enseignement sont renforcées, y compris dans les situations d'urgence.

2.2.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

Les indicateurs sont présentés dans le cadre d'intervention (Annexe 1).

2.2.4 Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Dans le secteur de la **santé**, des prêts souverains pourraient être utilisés pour faciliter la construction et la réhabilitation des structures de santé. Des partenariats public-privé pourraient aussi redynamiser et renforcer l'utilisation de plateaux techniques plus performants et mieux entretenus (laboratoires, radiodiagnostic).

Dans le secteur de l'**eau**, des prêts souverains ou privés permettraient de renforcer le réseau d'eau et d'assainissement.

Des garanties sous-souveraines sont envisagées pour faciliter l'adoption de plan d'investissement des agences et collectivités locales, pour accélérer l'investissement privé dans les chaînes de valeur agricoles et favoriser le développement de services numériques et financiers. Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 36 millions pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.3 Domaine prioritaire 3 - Économie verte et résiliente

Pour l'Union européenne, le présent domaine prioritaire conjugue les aspects planète et prospérité du nouveau consensus pour le développement et de l'agenda 2030, et particulièrement la stratégie Green Deal dans ses composantes systèmes agroalimentaires, biodiversité et énergie durable, il participe au pilier d'autonomisation de la stratégie genre.

Il contribuera à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable 1 (« pas de pauvreté »), 2 (« faim 'zéro' »), 4 (« éducation de qualité »), 5 (« égalité entre les sexes »), 7 (« énergie propre et d'un coût abordable »), 8 (« travail décent et croissance économique »), 9 (« industrie, innovation et infrastructure »), 10 (« inégalités réduites »), et 15 (« vie terrestre »).



Le présent domaine prioritaire sera principalement canalisé au travers des secteurs du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) suivants : 311 Agriculture, 312 Forêt, et 11330 Formation professionnelle.

Bien que plus de 80% de la population burkinabé vit d'activités basées sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie, la contribution du secteur primaire reste limitée à 30% du PIB. L'économie du pays est largement informelle²¹. La **transformation des produits agricoles** est très limitée et l'approvisionnement des grands centres urbains de consommation²² est basé sur des circuits peu structurés. Le pays subit une **insécurité alimentaire endémique** et n'arrive pas à nourrir sa population, avec des systèmes alimentaires de plus en plus fragiles face aux chocs socioéconomiques et environnementaux. L'afflux de **Personnes Déplacées Internes (PDI)** entraînent une surpopulation des zones et villes d'accueil particulièrement au niveau des villes secondaires, avec une pression plus importante sur l'accès aux services et aux infrastructures de base, des difficultés sur l'approvisionnement des villes à partir des territoires ruraux périphériques de production, ainsi que des dysfonctionnements dans l'organisation et la planification urbaine. La **professionnalisation des marchés de collecte** est nécessaire afin de relier au mieux les lieux de production (centres ruraux) aux lieux de consommation (centres urbains).

Sur le plan environnemental, l'augmentation de l'emprise des activités agricoles traditionnelles, essentiellement saisonnières et extensives, intensifie la **pression sur les ressources naturelles**, sans permettre la régénération naturelle. Les écosystèmes et les sols se dégradent rapidement ce qui, en l'absence de changement de pratiques agricoles et des systèmes de production, hypothèque l'avenir des nouvelles générations. L'énergie reste une denrée rare et qui coûte cher. Ceci limite la capacité de production et de transformation agricole et paralyse l'économie rurale. Alors que le pays est l'un des plus ensoleillé au monde ce potentiel en énergie solaire reste encore peu exploité, particulièrement dans le monde rural.

Sur le plan des **compétences**, les cursus de formation sont souvent trop académiques, éloignés des besoins des secteurs productifs de l'économie. L'absence d'accès aux services financiers, aux moyens de production, aux connaissances, aux technologies, et en aval aux marchés de distribution, limite l'entrepreneuriat agricole, particulièrement des jeunes et des femmes qui sont ainsi confinés dans des situations de précarité sans vision. Les capacités de gestion des administrations locales, de même que les compétences dans les secteurs productifs privés sont des facteurs limitant l'investissement et le développement économique dans les espaces ruraux sur l'ensemble du territoire.

Le domaine prioritaire s'aligne avec l'axe stratégique n° 4 « *Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi* »²³ du nouveau référentiel national de développement, le « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) ». Il participe à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN de 2016, revue en 2021) de la lutte contre le changement climatique et à la Stratégie Nationale d'économie verte 2019-2023.

Les principaux **risques** identifiés concernent les aspects suivants :

- Situation sécuritaire : une aggravation de la situation sécuritaire empêchant de conduire les activités sur une plus grande partie du pays. Les actions devraient alors être redéployées vers des composantes de réponse à la crise.
- Pression démographique sur les ressources naturelles: amplifiée par les crises sanitaire et sécuritaire, la pression sur les ressources naturelles, particulièrement les forêts et parcs

²¹ Le pays compte 100.000 PME orientée principalement vers les services ; Les entreprises dans le domaine agroalimentaire sont très limitées et l'agriculture est essentiellement tirée par des exploitations familiales.

²² La population urbaine représente plus de 25% de la population au recensement 2019, avec 4M personnes à nourrir dans les deux grandes métropoles de Ouaga et Bobo.

²³ Particulièrement les objectifs stratégiques : 4.1 Développer durablement un secteur agro sylvo pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et 4.5 Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

naturels s'amplifie ainsi que la dégradation des terres agricoles, nécessitant une volonté politique et une présence renforcée de l'État qui pourrait faire défaut.

2.3.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Objectif général : Contribuer à une croissance verte durable, inclusive génératrice d'emploi décent et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'autonomisation des jeunes, des femmes et des groupes en situation de discrimination est transversale à l'ensemble des objectifs spécifiques de ce domaine.

Objectif Spécifique 1: Conservation, restauration, gestion et exploitation durables des écosystèmes naturels.

La préservation de la biodiversité²⁴ et la recherche d'alternative à la biomasse²⁵ comme source d'énergie est partie intégrante du Green Deal et contribue significativement à la durabilité d'une économie burkinabé encore fortement basée sur l'exploitation des produits forestiers. La gestion durable des aires protégées et de la biodiversité dans le PIM Burkina sera complémentaire au programme NaturAfrica et aux fonds régionaux qui cibleront également cette thématique.

La sécurisation des aires protégées est devenue un axe impératif pour une sécurisation plus globale du pays et de la sous-région. Les modèles de gestion des aires protégées en PPP avec des partenaires de référence sera promue pour permettre l'association des forces disponibles (éco-gardes, forces armées, Eaux et Forêts) afin de restaurer la présence de l'État et assurer la valorisation et la protection de ces espaces.

L'**approche territoriale** et l'exploitation des nouvelles opportunités offertes par le numérique permettront un appui significatif et complémentaire aux communautés périphériques des aires protégées afin d'assurer une gestion participative du développement local.

La **disparition progressive et continue des forêts** du Burkina Faso demande une approche concrète pour inverser la tendance, car l'économie rurale est très dépendante des ressources forestières. Dans le cadre de l'approche territoriale, au même titre que l'approche « Landscape » actuellement en cours, la régénération assistée et une gestion locale durable des forêts seront liées aux appuis au développement économique rural. Le bois restant la principale source d'énergie en milieu rural, le contrôle de son exploitation et des propositions alternatives de consommation efficiente seront initiées, comme par exemple l'utilisation des foyers améliorés. Les interrelations avec l'élevage transhumant omniprésent seront traitées. Ce type d'action contribuera à la réalisation de la Grande Muraille Verte.

Objectif Spécifique 2: Modernisation et diversification de Filières Agroalimentaires résilientes et porteuses.

Cette composante vise à **supporter des « filières²⁶ » résilientes²⁷, porteuses²⁸, respectueuses** de l'environnement et des territoires, qui contribuent à l'autonomie alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable du pays et qui couvrent les chaînes de valeur²⁹ « de la fourche à l'assiette » (Farm2Fork)³⁰. Elle contribuera à **renforcer l'émergence**

²⁴ Volet externe stratégie UE sur la biodiversité et communication UE-Afrique.

²⁵ La biomasse représente 73% de la consommation énergétique au Burkina Faso.

²⁶ Filières vivrières pluviales, maraichage/fruits et légumes (irrigués), élevage, ainsi que des filières 'vertes' non agricoles à fort potentiel en emploi comme le recyclage et la gestion déchets, l'efficacité thermique et énergétique des bâtiments, l'utilisation des matériaux locaux en bâtiment, la formation professionnelle technique, la transformation textile du coton

²⁷ Agriculture intelligente face au climat (AIC) ou Agriculture climato-résiliente est « l'agriculture qui augmente durablement la productivité et la résilience (adaptation), réduit/élimine les GES (atténuation) dans la mesure du possible et améliore la réalisation des objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de développement »

²⁸ Filière qui a un potentiel de développement économique par rapport à un marché, et en génération de revenus et emploi.

²⁹ Application d'une approche chaîne de valeur, voire approche système des « marchés alimentaires Cette approche développé par FAO, ROPPA, dans le cadre du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA).

³⁰ La stratégie " Farm2Fork " est au cœur du "Green Deal" européen visant à rendre les systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement : https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy_fr

d'entreprises modernes issues du secteur informel, en basant leur développement sur l'utilisation d'énergie renouvelable comme moyen de production, de transformation et de commercialisation agricole (des interventions dans ce domaine qui permettraient d'atteindre cet objectif spécifique pourront être aussi envisagées). Il s'agira également de permettre aux groupes vulnérables y compris les petits exploitants agricoles, notamment les jeunes et les femmes, de bénéficier aussi de ces avancées technologiques. La **promotion de l'agroécologie** et de la conservation des forêts communautaires contribuera également aux objectifs de la Grande Muraille Verte³¹.

L'émergence de PME et de groupements de petits producteurs dans les activités de transformation facilitera aussi le soutien que pourra apporter l'UE dans la transformation des productions: formation professionnelle inclusive ; itinéraires techniques ; facilitation d'accès au financement (accès aux subventions, microfinance, garanties, digitalisation de l'accès au financement, etc.) ; appui-conseil-accompagnement aux services non financiers et d'intermédiation financière (aide au montage de dossier) ; accès à des moyens de transformation basés sur des énergies renouvelables productives compétitives (abordables, fiables, durables) ; maîtrise des coûts (efficacité énergétique).³²

Cette rubrique concerne les **renforcements de capacités et formations professionnelles** (aux interprofessions, coopératives, groupements, organisation des filières soutenues, ainsi que des acteurs étatiques qui contribuent aux succès global de l'intervention comme l'Agence Burkinabé d'Électrification Rurale qui cible la digitalisation de l'offre énergétique rurale) afin de promouvoir une agriculture plus organisée et modernisée, ainsi que les aspects de contrôles et démarches qualité, bio, labélisation, normes, certification, etc.

Cette composante s'attachera également à permettre la mise en place d'un cadre légal et réglementaire permettant l'émergence d'un tissu de professionnels de l'agroalimentaire. Il s'agira ainsi d'inciter à la levée de certaines contraintes réglementaires ou fiscales et d'améliorer l'accès aux moyens de production comme l'accès à électricité, aux financements, à la formation professionnelle, aux services agricoles, aux semences et autres intrants, et aux services numériques.

Objectif Spécifique 3: Renforcement des capacités de gestion et compétences locales.

Cet objectif vise à renforcer les capacités et compétences des autorités locales et de l'ensemble des acteurs présents sur terrain, dans les domaines économiques et environnementaux.

Plus précisément, le but est : (i) le renforcement de capacité des comités locaux villageois et des chambres d'agriculture et de commerce ainsi que les professions intermédiaires des filières agricoles au niveau local notamment par l'utilisation des nouveaux outils numériques pour une gestion plus efficiente ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs de service et de conseil sur terrain pour le développement de l'économie rurale (tous les métiers: conseil agricole, hydraulique rurale, Bâtiments et Travaux Publics, ressources naturelles, formation technique professionnelle, micro crédit) ; (iii) le renforcement des capacités d'expertise technique et économique en appui aux collectivités locales afin de promouvoir le financement d'infrastructures économiques et communautaires qui pourront supporter le développement rural des territoires

³¹ Une attention particulière sera mise sur les techniques et technologies durables pour améliorer la performance, les quantités produites, la qualité et la diversité des aliments en veillant à mettre à profit les aménagements existants de petites exploitations agricoles familiales et communautaires, sans augmentation des surfaces agricoles. L'efficacité et la durabilité seront recherchées grâce à l'application de bonnes pratiques agro-écologiques (association de plantes, arbres, intégration agriculture-élevage, etc.). Des activités de maraichage dans les zones péri-urbaines des villes et aussi des zones rurales situées à proximité pourront être développées, et favoriseront la création d'emplois.

³² Le but est d'avoir un impact sur tous les aspects de la distribution qui permettent de rapprocher le producteur rural du consommateur final urbain, de la commercialisation à l'accès aux marchés. Elle couvre les options digitales de création de marchés virtuels ainsi que la chaîne logistique avec les opérateurs de transport et de livraison ; les marchés de collecte au niveau des villes secondaires ; les marchés urbains ; les capacités de stockage, conditionnement et conservation des produits alimentaires, agricoles, basés sur les énergies renouvelables ; tous les aspects concernant la qualité, la labélisation et le développement de services numériques associés aux développements des marchés urbains.

(marchés, plateformes multifonctionnelles, espaces de collecte, et transit) pour permettre un investissement accéléré.

2.3.2 Résultats escomptés par objectif spécifique

Objectif Spécifique 1 : Conservation, restauration, gestion et exploitation durables des écosystèmes naturels

- Résultat 1.1 Aires protégées en gestion aux normes internationales.
- Résultat 1.2 Forêts communautaires organisées en gestion et exploitation durable.

Objectif Spécifique 2 : Modernisation et diversification de Filières Agroalimentaires résilientes et porteuses

- Résultat 2.1 Promotion de la production agricole durable.
- Résultat 2.2 Appui à la transformation des productions.
- Résultat 2.3 Appui à la commercialisation et à l'accès aux marchés.
- Résultat 2.4 Professionnalisation – Structuration.
- Résultat 2.5- Amélioration du Climat des affaires.

Objectif Spécifique 3 : Renforcement des capacités de gestion et des compétences locales dans les domaines productifs dans la promotion d'un développement territorial.

- Résultat 3.1 Renforcement de la capacité des collectivités locales dans la gestion économique locale.
- Résultat 3.2 Renforcement des capacités techniques et productives.
- Résultat 3.3 Promotion de l'Investissement dans l'infrastructure productive 'locale'.

2.3.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

Les indicateurs sont présentés dans le cadre d'intervention (Annexe 1).

2.3.4 Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Le recours à l'FEDD+ est envisagé, sous forme de **garanties au secteur privé**, pour des investissements au niveau des agences et collectivités locales et au niveau du secteur privé. Les aspects couverts concernent un appui aux acteurs productifs de la chaîne agroalimentaire (y inclus le recours à des énergies renouvelables dans la production, la transformation et la commercialisation agricole) ; le développement d'une agriculture modernisée (agriculture contractuelle et agrobusiness) ainsi que le développement de services numériques et financiers dans le domaine agro-alimentaire (tant au niveau micro crédit pour les exploitations familiales, groupements et coopératives que pour des prêts bancaires à l'investissements orientés vers des PME déjà structurées).

Des garanties sous-souveraines sont envisagées pour faciliter l'adoption de plan d'investissement des agences et collectivités locales, pour accélérer l'investissement privé dans les chaînes de valeur agricoles et favoriser le développement de services numériques et financiers.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 36 millions pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire en fonction des programmes d'investissement et des projets effectivement soutenus durant cette période.

2.4 Propositions d'initiatives « #TeamEurope »

L'UE et les EM au Burkina Faso ont défini deux #TeamEurope Initiatives (TEIs) :

TEI n°1 - Inclusion pour la stabilité : renforcer la prévention et la gestion des conflits locaux, ainsi que la résilience des populations.

Promouvoir la stabilité du pays ainsi que la prévention et la gestion des conflits locaux en renforçant la cohésion sociale et la résilience des populations, dans une approche territoriale intégrée. Soutenir un accès équitable à des services sociaux de base de qualité, permettant ainsi une résilience des communautés aux crises, de réduire les inégalités via des politiques publiques justes pour une meilleure cohésion sociale, et assurant ainsi l'inclusion de toute la population et en particulier des plus vulnérables.

La contribution indicative du Programme Indicatif Multi-Annuel (2021-2024) à cette TEI s'élèvera à 250M€.

TEI n°2 – Green Deal pour les jeunes : favoriser une croissance économique durable apportant des opportunités d'emplois décents aux nouvelles générations en valorisant le potentiel vert des terroirs et les opportunités économiques autour des villes secondaires.

Renforcer la capacité de production et de transformation agroalimentaire du pays par l'émergence d'entreprises du secteur privé modernes et professionnelles issues du tissu informel stimulant une économie verte, une restauration et une gestion durable des forêts et aires protégées, tout en renforçant les circuits d'approvisionnement entre le monde rural et les consommateurs des pôles urbains.

La contribution indicative du Programme Indicatif Multi-Annuel (2021-2024) à cette TEI s'élèvera à 100M€.

Le Programme Indicatif Multi-Annuel 2021-2024 contribuera la mise en œuvre des deux #TeamEurope Initiatives (TEIs) avec un montant indicatif de 350 million EUR, ce qui représente 91% du PIM (2021-2024).

La contribution indicative de l'UE aux deux TEIs est subordonnée à la confirmation de la contribution indicative et significative des partenaires de Team Europe dès que possible. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée en fonction des domaines prioritaires du PIM et de leurs dotations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, est toujours d'application.

TEI n°1 : Inclusion pour la stabilité

L'objectif de cette #TeamEurope Initiative est d'intervenir au plus au plus près des populations selon une approche territoriale intégrée.

Les objectifs de cette #TeamEurope Initiative sont déclinés dans le cadre de deux piliers pour intervenir au plus au plus près des populations afin de garantir :

- Pilier 1 : Prévention et gestion des conflits au niveau local et dialogue politique inclusif sur les thématiques de la cohésion sociale ;
- Pilier 2 : Accès aux services sociaux de base.

Cette logique suppose:

- ✓ Une approche locale.
- ✓ Définir les actions prioritaires, stratégie et modalités d'intervention en fonction des besoins et caractéristiques des différentes zones du pays, en accord avec la carte de zonage sécuritaire et matrice des priorités (Annexe 3).

- ✓ Favoriser la mobilisation des collectivités territoriales et des différents acteurs locaux pour des interventions au plus proche des populations et sans discrimination, pour un plus grand impact des politiques d'inclusion.

La bonne gouvernance s'appuie sur une démocratie consolidée, en articulation avec l'approche locale, pour améliorer la mise en œuvre des politiques publiques et en renforçant la veille citoyenne pour une plus grande redevabilité. La mobilisation des ressources pour le financement des politiques d'inclusion sociale, et la lutte contre la corruption sont des priorités de #TeamEurope.

L'égalité d'accès aux services sociaux à l'ensemble de la population, notamment aux personnes vulnérables, aux groupes en risque d'exclusion et de discrimination inter-sectionnelle et des personnes déplacées internes constitue une solution durable pour l'intégration de ces derniers auprès des populations hôtes.

TEI n°2 – Green Deal pour les jeunes

Renforcer la **capacité de production et de transformation agroalimentaire du pays** par la structuration de filières dynamiques et l'émergence d'entreprises modernes et professionnelles du secteur privé, aussi bien informel que formel, en articulation avec les efforts d'intégration régionale. Stimuler une économie verte, des systèmes alimentaires durables et une gestion durable des territoires, y compris les forêts et les aires protégées.

La **TEI sera organisée autour du rôle clé des autorités locales** et des acteurs terrain comme les groupements d'agriculteurs, les organisations professionnelles, administration territoriale, services déconcentrés et décentralisés dans une approche locale qui contribue également à l'apaisement et à la sortie de crise. Particulièrement, l'initiative renforcera la capacité de gestion durable des ressources naturelles (foncier, eau, forêts, pâturages, ...) des collectivités locales.

Les piliers sont les suivants :

Pilier 1 – Renforcement de l'économie rurale

Promouvoir les activités économiques locales porteuses, le potentiel économique d'un territoire au travers d'une gestion à la base, locale, durable et équitable des ressources naturelles et des biens communs, une agriculture durable, une diversification et une plus grande transformation des productions agro-sylvo-pastorales.

Pilier 2 – Approvisionnement des villes (logistique, transport et distribution urbaine)

Renforcer le fonctionnement des systèmes de transformation alimentaire et de commercialisation depuis les bassins de production rurale, vers les villes secondaires puis les pôles urbains. Ce pilier couvre la chaîne logistique, le transport et stockage, la distribution particulièrement les équipements marchands de mise en consommation des produits agroalimentaires, les outils numériques et les plateformes qui facilitent l'accès aux marchés et l'émergence de circuits d'économie circulaire, limitant les pertes agricoles ou valorisant les sous-produits.

Pilier 3 – Renforcement de la productivité/compétitivité

Promouvoir un accès plus effectif aux principaux moyens de production du secteur privé.

Les questions essentielles d'accès à la terre et à l'eau seront traitées de façon transversale dans les deux initiatives comme des enjeux de cohésion et d'équité autant que de productivité.

3. Mesures d'appui

3.1 Mesures en faveur de la société civile

Au Burkina Faso, la **société civile** est très développée, diversifiée et active. Ces acteurs sont une force de mobilisation et de proposition et ne connaissent pas d'entraves particulières au

niveau légal ou formel. Il existe une ouverture des autorités sur le rôle accordé à la société civile dans la délivrance des services sociaux de base, la redevabilité et le contrôle citoyen, la participation à certains cadres de concertation et leur implication dans la formulation et le suivi de certaines politiques publiques au niveau national.

La société civile est d'abord perçue comme un partenaire important des collectivités territoriales, sorte de « courroie de transmission » entre les populations et les autorités locales, pour jouer un rôle de veille citoyenne, dans un sens, et de redevabilité de l'action publique, dans l'autre sens. Dans les zones rouges³³, grâce à une plus grande proximité avec les populations et une plus grande accessibilité que l'État dans les zones fragilisées, les organisations de la société civile sont également susceptibles de se substituer à l'État pour la délivrance des services essentiels. Enfin, au niveau local comme national, les organisations de la société civile renforcent les processus démocratiques, en contribuant à une gouvernance plus transparente et plus inclusive (au profit des groupes vulnérables spécifiques, et notamment des jeunes et des femmes), ou en promouvant la cohésion sociale.

Les Organisations de la société civile (OSC) restent néanmoins confrontées à un problème d'amélioration de leurs compétences techniques et de leurs capacités de proposition, particulièrement pour les organisations de femmes et de jeunes et celles au niveau local, notamment en milieu rural. Pour ce faire, elles ont encore besoin d'améliorer leurs capacités de dialogue entre elles et avec les administrations publiques, notamment dans les collectivités territoriales où elles jouent un rôle crucial dans leur développement.

La société civile a aussi un rôle important à jouer, dans un contexte sécuritaire difficile, pour promouvoir le retour à la paix, la stabilité et la cohésion sociale, à travers entre autres le dialogue interreligieux et interethnique. Elle a enfin un rôle clé dans le renforcement de la veille citoyenne et de la redevabilité pour un meilleur contrôle citoyen des actions de l'État et des Collectivités Territoriales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, dont la fourniture effective de services de base tels que la santé et l'accès à l'eau.

La consultation publique avec les OSC et les partenaires (Annexe 4) a permis de mieux définir une approche globale pour le soutien dans le cadre du PIM et des deux #TeamEurope Initiatives (TEIs) pour une contribution à la mise en œuvre des 3 domaines prioritaires (1. La paix, la cohésion sociale, la bonne gouvernance, et le développement local, 2. Le développement humain inclusif, 3. L'économie verte et la résilience)³⁴. En effet, l'implication des OSC et donc l'accompagnement par l'UE sera clé pour atteindre de bons résultats dans les secteurs prioritaires définis et pour chaque domaine comme l'accès à l'eau potable et l'assainissement, la santé, la protection sociale, l'agriculture, la formation professionnelle, la prévention des conflits, l'accès à la justice ou les initiatives économiques locales.

3.2 Facilité de coopération

Au Burkina Faso, il y a un intérêt de soutenir le développement des capacités et le renforcement des institutions, notamment au moyen d'une assistance technique et d'un échange d'expertise publique, tels que TAIEX et le jumelage³⁵.

Cette facilité permettra de mobiliser les appuis et les assistances techniques nécessaires pour soutenir le gouvernement dans l'identification, la préparation, la formulation et le suivi de la mise

³³ Partie du territoire caractérisée par une forte insécurité, une présence très limitée des acteurs étatiques déconcentrés et des collectivités territoriales, des services sociaux pas ou peu fonctionnels.

³⁴ La nouvelle « Feuille de Route 2021-2024 pour un meilleur engagement avec la société civile » du groupe UE+ (composé par les États Membres présents au Burkina Faso ainsi que la Suisse, les États-Unis et le Canada) préconise une **approche intégrale** avec la promotion d'un environnement propice pour la société civile afin qu'elle puisse contribuer à la préservation de la paix, promouvoir la bonne gouvernance et les droits humains, la lutte contre l'impunité, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services de base, le développement économique inclusif et la défense des revendications de groupes marginalisés ou en risque de discrimination comme les personnes en situation de handicap, et en intégrant la dimension genre et la promotion des jeunes.

³⁵ Les dispositions relatives à TAIEX et au jumelage peuvent être utilisées dans tous les pays couverts par le IVCDI, mais pas nécessairement au moyen des facilités de coopération.

en œuvre des programmes et des projets envisagés.

Des prestations d'expertise pour la préfaisabilité seront engagées au niveau de la facilité de coopération et dans le cadre des facilités d'assistance technique pour faciliter l'identification d'un portefeuille à présenter aux banques de développement. Des expertises spécifiques seront nécessaires, via le mécanisme FEDD+ pour s'assurer que les garanties offertes par des agences financières non présentes au pays, seront considérées par ces agences. Finalement, cette Assistance Technique devrait aussi être disponible pour renforcer les faiblesses des entités bénéficiaires identifiées pendant l'exercice de « due diligence ».

Cette facilité permettra aussi d'appuyer les dialogues stratégiques: événements, conférences, études, bourses, plateformes d'échange pour soutenir les dialogues sectoriels débouchant sur des réformes politiques et l'engagement avec le gouvernement et d'autres parties prenantes y inclus les autorités locales.

Il sera également important d'assurer un soutien pour faciliter la programmation conjointe/coordination du #TeamEurope au niveau du pays, un cadre des résultats conjoint est déjà envisagé pour chaque #TeamEurope Initiatives (TEIs) décidé au Burkina Faso. Dans ce cadre, soutenir la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération de l'Union européenne, y compris au moyen d'une assistance technique est clé pour assurer l'efficacité de notre coopération. Cette facilité financera la communication, y compris la communication stratégique, la lutte contre la désinformation, les actions de visibilité concernant la coopération de l'UE et les interventions spécifiques en matière de **diplomatie publique** visant à promouvoir les politiques de l'UE ainsi que son agenda multilatéral au Burkina Faso. La communication ciblera davantage les leaders locaux (traditionnels ou religieux), les leaders d'opinion et les influenceurs (jeunes, web, journalistes), ainsi que des activités de proximité sur le terrain, afin qu'ils relaient aux populations une bonne information concernant l'UE.

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour le Burkina Faso et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024.

Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes du Burkina Faso.

Domaine prioritaire	Montant Indicatif (M EUR)	% Indicatif du total
Priorité 1 : Paix -Cohésion sociale - Bonne gouvernance - Développement local	115.2	30%
Priorité 2 : Développement humain inclusif	115.2	30%
Priorité 3 : Économie verte et résiliente	134.4	35%
Mesures d'appui	19.2	5%
Total pour la période initiale*	384	100%

* Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 384 millions, un montant indicatif de EUR 36 millions sera utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties FEED+.

Annexes

1. Cadre d'intervention

2. Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur
3. Carte de zonage sécuritaire et matrice priorités #TeamEurope Initiatives (TEIs) par zone

Annexe 1. Cadre d'intervention

Dès lors que la désagrégation des données par genre, âge, handicap, statut (personnes déplacées internes/population hôte) sera disponible ou qu'il sera possible de la mettre en place, l'accent sera mis pour que les différents indicateurs prennent en compte ces désagrégations.

Les indicateurs sont dans la mesure du possible basé sur ceux utilisés dans le cadre du référentiel national de développement, le « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) », et des cadres de dialogue sectoriel. Le cadre de résultats de l'Union Européenne est également utilisé (EU Results Framework - EU RF).

Domaine prioritaire 1 - Paix, Cohésion sociale, Bonne Gouvernance et Développement local		
Objectif spécifique n° 1: Renforcer l'État de droit, la justice, la sécurité et la cohésion sociale		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, cibles et sources
R1.1 : le secteur de la justice dans son ensemble est renforcé	1.1.1 Temps moyen de traitement des cas au niveau de l'instruction	3,11 ans (2020) ; 2 ans (2025) Source: Rapport performance Cadre Sectoriel Dialogue (CSD-JDH 2020)
	1.1.2 Nombre de décisions de justice rendues par an (audiences criminelles et foraines)	1200 (2020) ; 1500 (2025) Source: CSD-JDH 2020
	1.1.3 Nombre de personnes par an qui ont directement bénéficié de l'assistance judiciaire soutenue par l'UE	387 (2020) ; 1400 personnes additionnelles (2025) Source: CSD-JDH 2020
	1.1.4 Nombre de victimes de violation des droits humains bénéficiant directement d'une aide financière par l'UE	0 (2020) Cible à déterminer Source : projets des interventions financées par l'UE

R1.2: les capacités d'intervention des forces de défense et de sécurité et l'efficacité du secteur sont renforcées	1.2.1 Taux de présence des forces de sécurité par unité administrative (maillage territorial)	69% (2020) ; 85% (2025) Source : Rapport performance du CSD-DS
	1.2.2 Ratio nombre d'agents de sécurité par habitants	1 pour 678 hbts (2020) ; 1 pour 620 hbts (2025) Cible : 1 pour 620 580 hbts (2025) Source : Rapport CSD-DS
R 1.3: la cohésion sociale est améliorée, les conflits communautaires et religieux sont réduits ; l'inclusion sociale est accrue, en particulier des personnes vulnérables et prenant en compte les populations hôtes, les déplacés internes et les migrants, et les disparités sont réduites.	1.3.1 Nombre de conflits locaux résolus avec l'aide de l'UE (ou de ses interventions)	Valeur de référence : 0 Cible : A déterminer selon étude de référence Source : rapport projet
	1.3.2 Nombre d'actions de rapprochement entre les populations et les FDS soutenues par l'UE	Valeur de référence : 0 Cible : A déterminer selon étude de référence Source : rapport projet
	1.3.3 Nombre de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE	Valeur : zéro Cible : À déterminer selon étude de référence Source : Rapport projet
Objectif spécifique n° 2: Améliorer l'efficacité des politiques publique et promouvoir le développement local dans le cadre d'une approche territoriale multidimensionnelle intégrée		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, cibles et sources

R.2.1. Une gestion saine des finances publiques est consolidée.	2.1.1 Taux de pression fiscale (%)	13.2% (2020); 18.2% (2025) Source: Rapport DGB, FMI Rapport Pays
	2.1.2 Part du budget d'investissement dans les dépenses totales, sur ressources propres	24 (2020), 28 (2025) Source: Rapport DGB, FMI Rapport Pays
	2.1.3 Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire	Valeur de référence : 0, Cible : 1, Source : rapports des interventions financées par l'UE
R.2.2 L'efficacité des politiques publiques est améliorée	2.2.1 Qualité des institutions publiques	3.2 (2019), 4 (2025) Source : Index Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) Banque mondiale
	2.2.2 Indice de perception de la corruption (classement)	40 (2020) ; 45 (2025) Source : Transparency International
	2.2.2 Nombre de Ministères intégrant la budgétisation sensible genre, et disposant d'indicateurs désagrégés suivant le genre dans la loi de finances	17 (2019), tous les ministères (2025) Source : Rapport DGB, TI, Banque mondiale
R.2.3 : Les transferts de compétences vers les autorités locales et la démocratie locale sont approfondis	2.3.1. Part des ressources publiques transférées aux autorités locales	11.7% (2020), 15% (2025) Source : Rapport PNDES
	2.3.2. Nombre de femmes, niveau local, ayant des compétences accrues en gestion et en leadership avec le soutien de l'UE	Valeur de référence : 0 (2020), cible : 1000 (2025) Source : Système de S-E des

	2.3.3. Nombre de guichets de l'Agence de Développement des Collectivités Territoriales appuyés par l'UE	Valeur de référence : 0 (2020) ; Cible à déterminer selon étude de référence Source : Rapport annuel de l'ADCT
R.2.4 La gouvernance infranationale entre les acteurs publics, privés et la société civile est renforcée	2.4.1 Statut de la réorganisation de l'administration territoriale	Loi sur l'organisation de l'administration du territoire (2022)
	2.4.2 Nombre de cadres territoriaux affectés annuellement dans les communes urbaines, communes rurales et conseils régionaux	Cible : À déterminer selon étude de référence Source : Direction Générale Administration Territoriale (MATD)
	2.4.3 Taux de déconcentration budgétaire des Ministères sectoriels ciblés	Cible : À déterminer selon étude de référence Source : Direction Générale Budget : Lois de finances et lois de règlements
	2.4.4 Taux de des ressources humaines des Ministères sectoriels ciblés	Cible : À déterminer selon étude de référence Tableau d'affectation des effectifs des ressources humaines des Ministères

	2.4.5 « Mesure » dans laquelle l' élection locale en Mai 2022, se déroule conformément aux standards internationaux	<p>Valeur de référence : Les élections ont été annoncées pour mai 2022.</p> <p>Cible : les élections se déroulent conformément aux standards internationaux et les recommandations données précédemment sont suivies</p> <p>Source : Rapport Commission électorale nationale indépendante (CENI)</p>
	2.4.6 Nombre de pays soutenus par l'UE pour organiser des élections et / ou améliorer leur processus électoral (EURF)	<p>Valeur de référence : 0, Cible : 1,</p> <p>Sources : rapports des interventions financées par l'UE ; Rapport Commission électorale nationale indépendante (CENI)</p>

Domaine prioritaire 2: Développement Humain Inclusif		
Objectif spécifique n° 1: Les services sociaux (Santé, protection sociale) au profit des populations sont renforcées		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, cibles et sources

R 1.1 Le système de santé est renforcé et résilient aux crises	1.1.1 Score OMS pour le degré auquel la législation, les lois, la réglementation, les prescriptions administratives, les politiques ou autres instruments du gouvernement en place sont suffisants pour pouvoir appliquer le Règlement sanitaire international (RSI) ³⁶	Niveau actuel : Score 1/5 Cible : 3/5 Source : OMS 2018
	1.1.2 Score OMS pour le degré auquel un plan national multirisques de préparation et d'action en cas d'urgence de santé publique existe et est appliqué	Niveau actuel Score 1/5 Cible : 3/5 Source : OMS 2018
R 1.2 : La qualité, la quantité et l'accessibilité des soins de santé sont améliorés en particulier pour les plus vulnérables	1.2.1 Taux de mortalité maternelle	Valeur de référence= 320 pour 100.000 naissances vivantes Cible : 125 (2023) et 100 (2025) pour 100.000 naissance Source : Ministère Santé
	1.2.2 Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans	Valeur de référence : 25.2% Cible : 23% (2023) et 20% (2025)
	1.2.3 Pourcentage de la population ayant accès à la couverture santé universelle pour la mère, l'enfant, et les groupes spécifiques	Valeur de référence : zéro Cible : 10% (2023) et 15% (2025) Source : Rapport Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle/Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
	1.2.4 Taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en âge de procréer avec le support UE (EURF)	Valeur de référence= 0 Cible : 34% (2023) et 40% (2025) Source : rapports des

³⁶ L'unité de mesure dans l'indicateur sera précisée lors de la phase de mise en œuvre.

	1.2.5. Mesure dans laquelle les TIC/technologies numériques sont intégrées dans la prestation des services de santé	Valeur de référence : 0 Source de vérification : rapports d'experts (étude de référence et étude finale financées par l'UE)
	1.2.6. Nombre d'enfants de moins de 1 an entièrement immunisés avec le support de l'UE (EURF 2)	Valeur de référence= 0 Cible : à déterminer Source : rapports des interventions financés par l'UE
R 1.3: La stratégie, la coordination et le financement pérenne de la protection sociale sont renforcés	1.3.1 Mesure dans laquelle la stratégie, la coordination et le financement pérenne de la protection sociale sont renforcés	Valeur de référence et cible = À déterminer Source : étude de référence et étude finale financées par l'UE
	1.3.2 Pourcentage de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale (couverture effective)	Valeur de référence= 7.5% Cible : à déterminer Source : Rapport BIT 2017-2019
	1.3.3 % des Dépenses publiques annuelles de protection sociale par rapport aux dépenses publiques totales dans tous les secteurs	Valeur de référence=0.2% PIB Cible : à déterminer Source : Rapport BIT 2017-2019
	1.3.4 Nombre de pays qui ont bénéficié du support UE pour renforcer leur système de protection sociale (EURF 2)	Valeur de référence = 0 Cible : 1 Source : rapports des interventions financés par l'UE
R 1.4 : Les populations vulnérables, et tout particulièrement les femmes, les déplacés internes, sont mieux couverts par les	1.4.1 Nombre de personnes recevant une assistance nutritionnelle supportés par l'UE	Valeur de référence = 0 Cible : à déterminer Source : rapports des interventions financés par l'UE

mécanismes de protection sociale y compris les filets sociaux productifs	1.4.2 Nombre de personnes directement d'interventions supportées par l'UE qui visent à réduire les inégalités sociales et économiques (EURF 2), y compris les personnes déplacées bénéficiant de filets sociaux productifs supportés par l'UE	Valeur de référence= 0 Cible : à déterminer Source : rapports des interventions financés par l'UE
Objectif spécifique n° 2 : L'accès à l'eau potable à l'assainissement, est amélioré		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, cibles et sources
2.1 L'accès équitable et durable des populations aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène est assuré	2.1.1 Nombre de personnes qui ont accès à une source d'eau potable améliorée et / ou à des installations sanitaires avec le support UE (EURF 2.8)	Accès source d'eau potable améliorée : 16 031 324 personnes / Accès installations sanitaires : 5 299 287 personnes Cible : A définir d'ici fin 2021 (en attente de la finalisation des plans d'actions en cours d'élaboration).
	2.2.3 Taux d'accès national à l'eau potable et à l'assainissement.	Accès à l'eau potable : 76.4% (2020). Accès à l'assainissement : 25.3% (2020) Source : Ministère de l'eau et assainissement
2.2 L'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale (AMOC) est opérationnelle	2.2.1 Nombre de communes disposant d'un service technique « Eau, Assainissement et hygiène » fonctionnel	Valeur de référence = 0 Cible : A définir d'ici fin 2021 (en attente de la finalisation des plans d'actions en cours d'élaboration).

<p>2.3 L'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour une gestion durable des ressources en eau est assurée</p>	<p>2.3.1 Taux de recouvrement de la Contribution Financière pour l'Eau</p>	<p>Valeur de référence (2020) : supérieur à 100% du fait de recouvrements exceptionnels. Cible : A définir d'ici fin 2021 (en attente de la finalisation des plans d'actions en cours d'élaboration Source : Ministère de l'eau et assainissement</p>
<p>Objectif spécifique n° 3 : L'accès et l'offre à l'éducation sont améliorés</p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Valeurs de référence, cibles et sources</p>
<p>Résultat 3.1 : L'accès équitable à un enseignement adéquat et de qualité est renforcé, y compris dans les situations d'urgence</p>	<p>3.1.1 Nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement secondaire de l'Education et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) avec le support UE</p>	<p>Valeur de référence : 0 Cible : à déterminer selon étude de référence Source : rapports des interventions financées par l'UE</p>
	<p>3.1.2. Nombre d'infrastructures réhabilitées ou construites avec l'appui de l'UE</p>	<p>Valeur de référence : 0 Cible : à déterminer selon étude de référence Source : rapports des interventions financées par l'UE</p>
	<p>3.1.3 Nombre d'écoles ayant mis en place un système digitalisé d'apprentissage à distance</p>	<p>Valeur de référence et cible à déterminer selon étude de référence Source : Ministère de l'éducation</p>
	<p>3.1.4 Taux d'achèvement du secondaire</p>	<p>17.5% Cible : à déterminer (Source : MENAPLN 2019-2020)</p>

<p>Résultat 3.2: La gouvernance et la qualité de l'enseignement sont renforcées, y compris dans les situations d'urgence</p>	<p>3.2.1 Proportion d'écoles fonctionnelles dans le pays, y compris dans les zones en situation de crise</p>	<p>3119 écoles/16.698 (19%) salles fonctionnelles : milieu urbain et 11744 écoles/50172 salles fonctionnelles : milieu rural (Annuaire statistique 2019-2020 du MENAPLN)</p> <p>2244 établissements scolaires fermés sur 20676 soit 10,85% dans les zones en situation d'urgence.</p> <p>Source : Rapport ST/ESU sur la situation des écoles fermées au 28 mai 2021</p>
	<p>3.2.2 Nombre total d'écoles disposant de cantines scolaires</p>	<p>Cantines : 11.744 milieu rural et 9954 milieu urbain (2019-2020)</p> <p>Cible : à déterminer</p> <p>(Source MENAPLN 2019-2020)</p>
	<p>3.2.3. Nombre d'enseignants ayant bénéficié de formations de renforcement des capacités avec l'appui de l'UE (par sexe)</p>	<p>Valeur de référence : 0</p> <p>Cible : à déterminer</p> <p>Source : rapports des interventions financées par l'UE</p>

<p>Domaine 3: Économie verte et résiliente</p>		
<p>Objectif spécifique 1 : Conservation, gestion et exploitation durables et restauration des écosystèmes naturels</p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Valeurs de référence, cibles et sources</p>
<p>R.1.1 Les aires protégées sont gérées en conformité avec les normes internationales</p>	<p>1.1.1 Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous a) protection avec le soutien de l'UE (km²) (EURF 2) (forêts classée, y compris parcs nationaux)</p>	<p>Base : 0 (2021)</p> <p>Cible : 8.500 (2025) en protection</p> <p>Source : rapport projet</p>
<p>R.1.2 Les forêts communautaires sont exploitées de manière durable</p>	<p>1.2.1 Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous b) gestion durable avec le soutien de l'UE (km²) (EURF 2)</p>	<p>Base : 0 (2021)</p> <p>Cible : 3.500 (2025)</p> <p>Source : rapport projet</p>

	1.2.2 Nombre de ménages qui ont adopté des pratiques de cuisson améliorée avec le soutien de l'UE (ménage)	Base : 0 Cible : à définir selon étude de référence Source : rapport projet
	1.2.3 Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes CO ₂ eq) avec le soutien de l'UE (EURF 2.21)	Base : 0 Cible : à définir Source : rapport projet et SP-CNDD
Objectif spécifique 2 - Modernisation et diversification de Filières Agroalimentaires résilientes et porteuses		
R.2.1 La proportion de production agricole durable est augmentée	2.1.1 Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE : dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et / ou la sécurité foncière (EURF 2.3)	Base : 0 Cible : à définir selon étude de référence Source : Rapport projets
	2.1.2 Écosystèmes agricoles et d'élevage pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (Nombre d'hectares) (EURF 2)	Base : 0 Cible : à définir selon étude de référence Source : Rapports projets
	2.1.3 Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE: a) entreprises, b) particuliers (tous les services financiers), (c) particuliers (services financiers numériques) (EURF2)	Base : 0 Cible : à définir selon étude de référence Source : Rapports projets
R.2.2 L'appui à la transformation des productions est amélioré	2.2.1 Nombre (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts" soutenus / maintenus par l'UE (EURF 2)	Base : 0 Cible : à définir selon étude de référence Source : Rapports projets
	2.2.2 Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à: (a) un nouvel accès, (b) un accès amélioré (proxy vers entreprises)	Base : 0 Source : Rapport projets
	2.2.3 Nombre d'opérateurs agro-alimentaires ayant accès à une énergie « productive » renouvelable avec le soutien de l'UE	Base : 0 Cible : 100 (2025)

		Source : Rapport projets
	2.2.4 Nombre de systèmes de qualité adoptés par les opérateurs économiques avec le soutien de l'UE (EURF 14)	Base : 0 Cible : à définir Source : Rapport projets
	2.2.5 Nombre de micro, petites et moyennes entreprises appliquant des pratiques de consommation et de production durables avec le soutien de l'UE (EURF 20)	Base : 0 Cible : à définir Source : Rapport projets
R.2.3 L'appui à la commercialisation et à l'accès aux marchés sont renforcés	2.3.1 Nombre d'emplois soutenus / maintenus par UE	Base : 0 Cible : à définir Source : Rapport projets
	2.3.2 Longueur totale d'infrastructures de transport routes [pistes rurales] a) réhabilitées et b) entretenues avec le soutien de l'UE	Base : 0 Km Cible : à définir Source : Rapports de mise en œuvre
	2.3.3 Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE: a) entreprises, b) particuliers (tous les services financiers), (c) particuliers (services financiers numériques) (EURF 2)	Base : 0 Cible : à définir Source : Rapport projets
	2.3.4 Nombre d'équipements de marchés, de stockage, de conservation et de distribution professionnels réalisés avec le soutien de l'UE	Base : 0 Cible : 20 (2025) Source vérification : Rapport de mise en œuvre
	2.3.5. Nombre de plateformes digitales de commercialisation	Base : 0 Cible : 2 (2025) Source : Rapports d'activité
R.2.4 La professionnalisation et la structuration des compétences sont renforcées	2.4.1 a/ Nombre de structures représentatives des groupements appuyées (désagrégé par type d'organisation) 2.4.1 b/ Nombre de personnes qui sont membres affiliés des structures appuyées, par sexe	Base : 0 Cible : à définir Source : Rapport projets Base : 0 (2021)

	2.4.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière d'Enseignement et Formation Professionnelle / développement des compétences dans des institutions ou sur le lieu de travail, soutenues par l'UE (EURF 15)	Cible : 30.000 (2025) Source : Rapport projets
	2.4.3 Proportion de jeunes et adultes avec compétences d'information et communication technologiques (à désagréger par type de compétence et par sexe)	Base : à établir Source : Rapports de formation
	2.4.4 Nombre d'entreprises qui ont eu accès à des services publics au travers du numérique	Base : à établir Source : Rapports d'activité des institutions concernés
R.2.5 Le climat des affaires est amélioré	2.5.1 Nombre de pays soutenus par l'UE afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement (EURF 2)	Valeur de référence : 0 Cible : 1 Source : rapports d'interventions financées par l'UE
	2.5.2 Nombre de pays soutenus par l'UE pour: (a) développer et/ou réviser, (b) mettre en œuvre des politiques/stratégies/lois/règlements, liés au numérique (EURF 2)	Valeur de référence : 0 Cible : 1 Source : rapports d'interventions financées par l'UE
	2.5.3 Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a) entreprises, b) particuliers (tous les services financiers), (c) particuliers (services financiers numériques) (EURF2)	Base : 0 Cible : à définir Source : Rapport projets
	2.5.4 Nombre d'entreprises PME TPE opérant déjà dans le secteur informel et nouvellement enregistrées entre 2021 et 2024	Base, cible à définir Enquêtes périodiques Structures Accompagnement du secteur privé (Chambre de commerce)
	2.5.5 Adoption d'une stratégie concernant les compétences et connaissances digitales	Base: 0

		<p>Cible : stratégie adoptée (2025)</p> <p>Source: publication stratégie</p>
<p>Objectif spécifique 3 : Renforcement des capacités de gestion et compétences locales dans la promotion d'un développement territorial</p>		
<p>R.3.1 La capacité des collectivités locales dans la gestion économique locale est renforcée.</p>	<p>3.1.1 Nombre de collectivités appuyées par l'UE dans l'élaboration de documents de planification et dans la préparation de programmes économiques locaux</p>	<p>Base :0 (2021)</p> <p>Cible : 80 (2025) communes et régions</p> <p>Source : Rapport projets</p>
<p>R.3.2 Les compétences techniques et productives des entreprises ou des individus formés ou accompagnés dans l'acquisition d'une compétence professionnelle sont renforcées</p>	<p>3.2.1 Nombre de bénéficiaires formés ou accompagnés dans l'acquisition d'une compétence professionnelle avec le soutien de l'UE: a) entreprises, b) individus</p>	<p>Base :0</p> <p>Cible : à définir</p> <p>Source : Rapport projets</p>
	<p>3.2.2 Nombre de personnes formées à l'utilisation des opportunités digitales dans l'offre de leurs services</p>	<p>Base : 0</p> <p>Cible : à définir</p> <p>Source : Rapport projets</p>
<p>R.3.3 La promotion de l'investissement dans l'infrastructure productive locale est accentuée</p>	<p>3.3.1 Nombre d'infrastructures productives pour lesquelles un dossier de financement a été finalisé par les autorités locales avec l'appui de l'UE</p>	<p>Base : 0</p> <p>Cible : à définir</p> <p>Source : Rapport projets</p>

Annexe 2 : Matrice des donateurs montrant les dotations en 2019 par secteur (nomenclature PNDES)

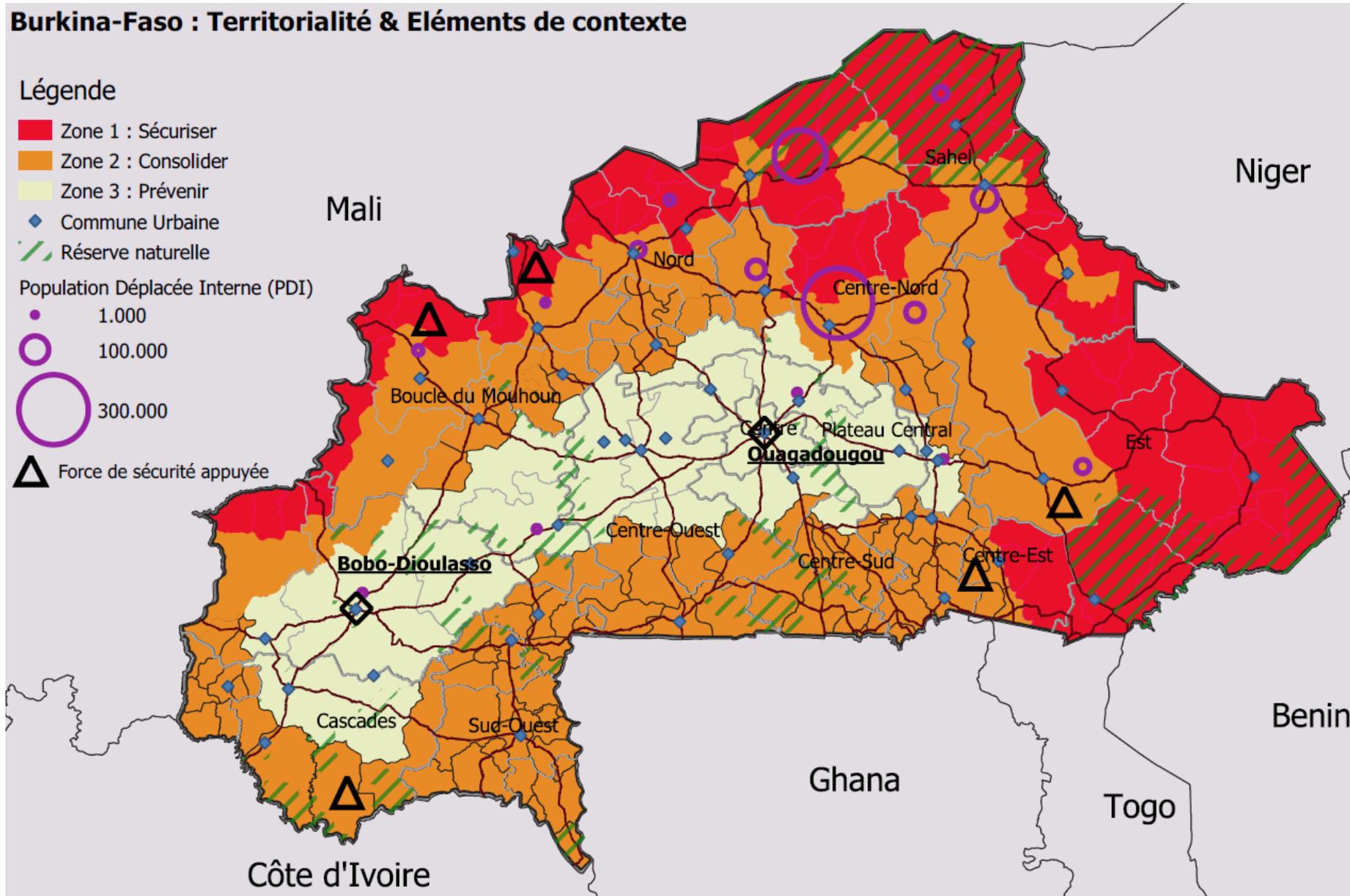
N°		PTF	SECTEURS DU PNDES	MONTANTS (en dollar US)
1		Allemagne / GIZ / KFW	- Gouvernance économique	1,010,000
			- Gouvernance administrative et locale	13,450,000
			- Santé	1,610,000
			- Education et formation	320,000
			- Travail, emploi et protection sociale	2,150,000
			- Production agro-sylvo-pastorale	24,260,000
			- Environnement, eau et Assainissement	30,670,000
			- Transformation industrielle et artisanale	650,000
2		AUTRICHE	- Gouvernance administrative et locale	210,000
			- Education et formation	3,290,000
			- Travail, emploi et protection sociale	3,050,000
			- Production agro-sylvo-pastorale	1,600,000
			- Commerce et service marchand	500,000
3		BELGIQUE	- Gouvernance administrative et locale	650,000
			- Santé	5,080,000
			- Education et formation	2,740,000
			- Travail, emploi et protection sociale	380,000
			- Production agro-sylvo-pastorale	4,120,000
			- Environnement, eau et Assainissement	3,840,000
			- Commerce et service marchand	2,060,000
4		DANEMARK	- Gouvernance économique	7,850,000
			- Production agro-sylvo-pastorale	8,110,000
			- Environnement, eau et Assainissement	10,970,000
5		FRANCE / AFD	- Gouvernance économique	40,130,000
			- Gouvernance administrative et locale	5,520,000
			- Travail, emploi et protection sociale	13,580,000
			- Santé	3,000,000
			- Production agro-sylvo-pastorale	7,490,000
			- Environnement, eau et Assainissement	18,480,000
			- Education et formation	16,750,000
			- Transformation industrielle et artisanale	590,000

6	ITALIE	- Gouvernance administrative et locale	730,000
		- Travail, emploi et protection sociale	3,540,000
		- Production agro-sylvo-pastorale	4,310,000
		- Environnement, eau et Assainissement	
		- Transformation industrielle et artisanale	
		- Santé	1,840,000
		- Education et formation	270,000
7	LUXEMBOURG	- Gouvernance économique	1,120,000
		- Gouvernance administrative et locale	710,000
		- Santé	750,000
		- Education et formation	7,560,000
		- Travail, emploi et protection sociale	2,690,000
		- Production agro-sylvo-pastorale	8,750,000
		- Environnement, eau et Assainissement	60,000
		- Infrastructure de transport, de communication et d'habitat	1,560,000
		Commerce et service marchand	1,400,000
8	SUEDE	- Gouvernance économique	10,000
		- Gouvernance administrative et locale	2,670,000
		- Travail, emploi et protection sociale	5,100,000
		- Production agro-sylvo-pastorale	15,260,000
		- Environnement, eau et Assainissement	8,450,000
		- Transformation industrielle et artisanale	3,280,000
		- Commerce et service marchand	1,590,000
9	SUISSE	- Gouvernance économique	
		- Gouvernance administrative et locale	
		- Education et formation	
10	JAPON	- Gouvernance administrative et locale	380,000
		- Santé	40,000
		- Education et formation	80,000
		- Travail, emploi et protection sociale	10,290,000
		- Production agro-sylvo-pastorale	80,000
		- Environnement, eau et Assainissement	100,000
		- Transformation industrielle et artisanale	80,000
11	USA	- Gouvernance administrative et locale	9,080,000
		- Travail, emploi et protection sociale	14,310,000
		- Education et formation	6,790,000

			- Production agro-sylvo-pastorale	12,060,000
			- Environnement, eau et Assainissement	750,000
			- Transformation industrielle et artisanale	1,440,000
			- Défense et sécurité	3,000,000
			- Santé	25,800,000
12		FAD / BAD	- Gouvernance économique	2,370,000
			- Travail, emploi et protection sociale	
			- Production agro-sylvo-pastorale	10,330,000
			- Environnement, eau et Assainissement	6,770,000
			- Transformation industrielle et artisanale	25,550,000
			- Commerce et service marchand	
			- Infrastructure de transport, de communication et d'habitat	2,720,000
13		AID / BM	- Gouvernance économique	98,540,000
			- Gouvernance administrative et locale	12,130,000
			- Santé	24,650,000
			- Education et formation	2,860,000
			- Travail, emploi et protection sociale	35,910,000
			- Production agro-sylvo-pastorale	43,240,000
			- Environnement, eau et Assainissement	77,320,000
			- Transformation industrielle et artisanale	10,830,000
			- Commerce et service marchand	340,000
			- Infrastructure de transport, de communication et d'habitat	26,120,000
14	SNU	ONUSIDA	- VIH	
15		UNFPA	- Défense et sécurité	170,000
			- Santé,	7,750,000
			- Gouvernance administrative et locale	8,370,000
			- Travail, emploi et protection sociale	1,730,000
16		OMS	- Santé	2,040,000
17		PAM	- Production agro-sylvo-pastorale	6,140,000
			- Environnement, eau et Assainissement	16,400,000
			- Travail, emploi et protection sociale	25,530,000
			- Infrastructure de transport, de communication et d'habitat	70,000
	- Santé		4,090,000	
18	PNUD	- Gouvernance économique	20,000	

			- Gouvernance administrative et locale	4,670,000
			- Travail, emploi et protection sociale	460,000
			- Production agro-sylvo-pastorale	2,560,000
			- Environnement, eau et Assainissement	6,200,000
			- Défense et sécurité	1,030,000
19		Canada	- Gouvernance administrative et locale	1,720,000
			- Education formation	12,210,000
			- Justice et droits humains	200,000
			- Santé	2,820,000
			Travail, emploi et protection sociale	7,310,000
			-Production agro-sylvo-pastorale	910,000
			Environnement, eau et Assainissement	690,000
			-Défense et sécurité	540,000
			Commerce, services marchands	760,000
			- Transformation industrielle et artisanale	3,430,000
20		MONACO	- Gouvernance économique	230,000
			- Gouvernance administrative et locale	40,000
			- Travail, emploi et protection sociale	390,000
			- Santé	510,000
			- Education et formation	400,000

Source : RCD 2019 (Les chiffres de 2020 seront mis à jour dès qu'ils seront disponibles)



Priorités selon les différentes zones :

Zones	Inclusion pour la stabilité	Green deal pour les jeunes
Zone prioritaire		
<p>Zone orange – prévenir/ consolider <i>Forte concentration de PDI et services sociaux sous pression. Insécurité moyenne</i></p>	<p>Arrivée massive des PDI : l'intervention se focalisera sur la montée en capacité des services sociaux (santé eau/assainissement, éducation). La prévention et la gestion des conflits, entre population hôte et PDI, ou encore entre éleveurs et agriculteurs, est essentielle. Favoriser l'intégration économique et sociale des PDI, et si possible leur retour dans leur localité d'origine. La protection sociale se renforce à travers les services sociaux communaux, afin d'assurer le nexus avec les filets sociaux humanitaires.</p>	<p>Développer des activités économiques de résilience, génératrices de revenus pour des auto entrepreneurs du secteur informel ; améliorer l'accès aux services de base en formation professionnelle, finance, électricité, intrants ; la promotion de filets sociaux productifs.</p>
Autres actions		
<p>Zone jaune – prévenir <i>Zones peu affectées par la crise / pas ou peu d'impact sur la fourniture de services</i></p>	<p>Meilleure prise en compte de la cohésion sociale et de l'inclusion sociale dans les plans de développement locaux (communaux, provinciaux) en lien avec les politiques publiques. Permettre aux collectivités territoriales de coordonner l'ensemble des acteurs présents et d'œuvrer dans le domaine de l'inclusion sociale.</p>	<p>Rural - ensemble des chaînes de valeurs et des moyens de production, focus sur les villes secondaires et leur bassin de production Urbain - formation professionnelle, services financiers avancés, modernisation des marchés et distribution, avec des approches urbanistiques intégrées et de systèmes alimentaires durables</p>
<p>Zone rouge – sécuriser <i>Forte insécurité, présence très limitée des acteurs étatiques déconcentrés et des collectivités territoriales. Services sociaux pas ou peu fonctionnels</i></p>	<p>A défaut d'une présence des services étatiques (déconcentrés et communaux), les services sociaux essentiels sont assurés par les organisations de la société civile (OSC), les acteurs humanitaires, et dans la mesure du possible les collectivités locales. Là où c'est possible, des activités de médiation et concertation aideront à la reconstruction de la cohésion sociale</p>	<p>Essentiellement maintenir l'accès pour permettre les échanges de base, l'écoulement des produits, ainsi que limiter les vols de bétail ou les impacts négatifs du braconnage ou des activités forestières illégales</p>